

Compte-rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2012

L'an deux mille douze et le jeudi 29 mars à 19h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Présents :

Jean-Jacques BENOIT - Jean-Louis HAURIE – Danielle LE ROY - Dany DEBAULIEU - Michel CABANNES - Odette EYSSAUTIER - Thierry HOFER - Philippe DESPUJOLS - Édith MONCOUCUT - Patrice VERDON - Dominique DUMONT - Michel DAZAT - Mado LAMBERT - René LAVERSANNE - Laure CURVALE - Patrick GUILLEMOTEAU - Ibrahim N'DIAYE - Samira EL KHADIR (à partir de l'aff 2012-094) - Nathalie DELTIMPLE - Didier SARRAT - Touria BELHANAFI (à partir de l'aff 2012-094) - Gérard DUBOS - France NORMAND - Frédéric DANJON - Corinne GONET - Maxime MOULINIER - Maria FUENTES - Alain AMIDIEU - Sylvie LESTURGEON - Charles ZAÏTER - Patricia FENOCCHIO - Michel OLIVIER (jusqu'à l'aff 2012-103) - Lahcen BAYTI - Christian MILLIER - Marie-Françoise BOURDEAU - Franck RAYNAL - Dominique POUSTYNNIKOFF - Sylvie TRAUTMANN - Éric MARTIN - Nathalie MARCADET-LABARBE - Marie-Céline LAFARIE - Pascal BREUZARD - Isabelle UFFERTE - Gérard BARTHÉLEMY

Absents ayant donné procuration :

Isabel VINCENT-PEREIRA procuration à Dominique DUMONT
Frédéric DANJON procuration à Laure CURVALE (jusqu'à l'aff 2012-102)
Michel OLIVIER procuration à Odette EYSSAUTIER (à partir de l'aff 2012-104)

Secrétaire de séance : Maria FUENTES

En préambule à la séance, **Monsieur le Maire** présente Monsieur Pierre POMMIER qui réalise un documentaire sur « Un an de vie à Pessac » et qui va filmer le début de la séance du conseil municipal.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2012 n'appelant aucune remarque, **Monsieur le Maire** déclare qu'il est adopté.

Finances :

aff n°2012-093 : Approbation du Compte de Gestion de Monsieur le Trésorier principal pour l'exercice 2011

Après avoir constaté la parfaite concordance de ce compte de gestion avec le compte administratif, il est demandé au Conseil Municipal d'arrêter les résultats de l'exercice 2011, tels qu'ils figurent dans le tableau annexé à la délibération.

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

aff n°2012-094 : Approbation du Compte Administratif pour l'exercice 2011

Monsieur Cabannes précise en introduction que le montant du budget principal s'élève à 66,9 M€ en dépenses, 68,1 M€ en recettes soit 1,2 M€ d'excédent de clôture.

La caractéristique principale de ce compte administratif est l'équilibre qu'on retrouve à la fois dans la progression des dépenses et des recettes de fonctionnement d'une année sur l'autre et dans le financement de l'investissement.

En section de fonctionnement, la progression des recettes et des dépenses est équilibrée.

Les recettes de fonctionnement atteignent globalement 61,7 M€ et 61,2 M€ hors cessions. Ces dernières progressent modérément (4,26%) grâce essentiellement à l'évolution du produit fiscal et en dépit de la baisse des dotations de l'État.

Le produit des 3 contributions directes (35,1 M€ contre 33 M€) est en progression de +6,37%.

Les trois composantes de la hausse sont la progression physique des bases du territoire (+2,47%), la revalorisation nominale des bases par l'État (+2%) et de la hausse des taux d'imposition de +1,9%

Le produit des autres impôts (6,3 M€ contre 5,6 M€) est en progression de +12,2%. Le motif principal en est la hausse des droits de mutation (de 1,8 M€ à 2,3 M€) après le minimum de 2009 (1,2 M€).

Les dotations et participations de l'État (13,9 M€ contre 14,3 M€) sont en baisse (-2,8%). L'élément essentiel de ces dotations, la Dotation Globale de Fonctionnement, a diminué (de 12,1 M à 11,9 M, soit -1,9%) à cause de la baisse de la Dotation Forfaitaire (10,08 M€ à 9,86 M€, soit -2,2%). En revanche, la Dotation de Solidarité Urbaine (1,32 M€) et la Dotation Nationale de Péréquation (0,7 M€) sont restées stables.

Les dépenses de fonctionnement ont connu une croissance modérée et atteignent 54,1 M€ contre 52 M€, soit une progression globale de 4,05%.

Les dépenses de personnel (30,9 M€ contre 29,7 M€) ont connu une progression modérée de +4,2% qui résulte pour une part d'un transfert de personnel du CCAS vers la commune. Si on consolide les parties « Personnel » des deux budgets, la dépense de personnel n'augmente que de 2,41%.

Les charges à caractère général (12,6 M€ contre 11,6 M€) ont progressé de +9,3%. Hors facteurs exceptionnels (0,6 M€), cette hausse (+0,5 M€) voisine celle du personnel (+4,23%).

Les autres charges courantes (10,2 M€ contre 10,4 M€) sont en baisse (-1,6%).

Les subventions s'élèvent à 7,7 M€ contre 7,8 M€ (-1,4%). Les subventions aux associations atteignent 3,4 M€ (contre 3,6 M€). Celle au CCAS s'élève à 4,3 M€ contre 4,2 M€.

La structure des dépenses de fonctionnement par fonction est stable (Enseignement/Formation 28%, Services généraux 27%, Sport/Jeunesse 14%, Social/Santé 10%, Aménagement urbain 9%, Culture 9%, Économie 2% et Sécurité 1%).

Le taux de progression des recettes de fonctionnement hors cessions (4,26%) est du même ordre de grandeur que celui des dépenses de fonctionnement (4,05%). On note le parallélisme des évolutions des deux agrégats en 2010 et 2011, à la différence des années 2008-2009. Cela permet le renforcement de l'autofinancement qui passe de 6,6 M€ à 7 M€ en 2011.

La section d'investissement se caractérise par un financement équilibré.

Les dépenses globales d'investissement s'élèvent à 12,9 M€, en légère augmentation par rapport à 2010 (12,4 M€). Leur taux de réalisation est fort (79%), en hausse continue depuis le minimum de 2007 (61,6%).

Les dépenses d'équipement (chapitres 20, 21,23) s'élèvent à 12,2M alors que les dépenses d'équipement votées étaient de 15,2 M€. Le taux de réalisation est très élevé (80,38%), en progression continue depuis 2007 (62,2%).

Les principales dépenses d'équipement sont les acquisitions foncières (2,1 M€), le centre de loisirs Romainville (1,05 M€), les travaux de réseau, de voirie, EP (2,1 M€), les travaux des maisons de quartier, les Echoppes (0,7 M€), la salle Sport-événement de Bellegrave (0,6 M€), la Maternelle Jules Ferry (0,5 M€), l'aménagement de l'Hôtel de Ville (0,4 M€) et l'informatique (0,5 M€).

Les recettes d'investissement non empruntées diminuent (de 2,8 M€ à 2,2 M€). Les dotations baissent (de 1,8 M€ à 1,2 M€) et les subventions d'équipement demeurent stables (de 0,9 M€ à 1 M€).

L'excédent reporté de l'année précédente a augmenté de 0,7 M€ à 1,1 M€. L'emprunt a sensiblement augmenté, passant de 0,7 M€ à 3 M€, ce qui était prévu.

L'investissement global (12,9 M€) est principalement autofinancé. L'autofinancement s'élève à 7 M€ (56%), les cessions à 0,5 M€ (4%), les recettes d'investissement hors emprunt à 2,2 M€ (17%) et l'emprunt à 3 M€ (23%).

En conséquence, en 2011, la situation financière a été préservée.

L'encours de dette est en nette augmentation (de 1,6 M€ à 4 M€) car on a recommencé à emprunter fortement. Mais le niveau d'encours est encore très faible car on est parti quasiment d'un endettement zéro entre 2007 et 2009.

L'indicateur synthétique de la situation financière, le ratio Encours dette/Épargne brute est très faible (0,6) soit un peu plus de 6 mois seulement.

En conclusion, l'année 2011 a été marquée par l'équilibre dans l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et dans la structure du financement de l'investissement.

La préservation de la situation financière nous permet d'aborder dans des conditions convenables les perturbations des années qui viennent.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « *Toujours anecdotique mais jusqu'à quand, le premier chiffre qui nous est donné (page 3), celui de la population totale, diminue pour la deuxième année consécutive. C'est pour le moins la preuve d'un manque de dynamisme. Est-ce qu'une tendance à la stagnation s'installerait ? On doit se poser la question au regard des projets de densification affichés.*

Concernant les contributions directes, comment expliquer aux Pessacais qu'ils ont eu en 2011 une contribution par habitant de 599 € contre 489 € pour la moyenne nationale de la strate (soit 22,5 % de plus) et que dans le même temps, en contrepartie, ils n'en tirent pas le bénéfice attendu puisque tant les dépenses de fonctionnement que les dépenses d'équipement sont inférieures et de façon significative aux moyennes nationales (respectivement moins 25% et moins 35%). A Pessac, on paie donc plus d'impôts qu'ailleurs et on a moins de services en contrepartie.

Comme c'est le cas de façon récurrente, les dépenses d'investissement figurant au compte administratif sont inférieures de 25% aux promesses du budget primitif. Pour nous, il est extrêmement difficile de pointer les éléments de différence puisque, comme déjà signalé lors de la présentation du budget, le montant des dépenses d'investissement prévues, celui des AP 2011 et celui du PPI pour la partie concernant 2011 ne concordent pas. Ce n'est pas un élément de transparence ! Pourtant, il y a quelques jours, vous buviez les paroles d'Edwy Plenel faisant à Pessac un plaidoyer pour le droit de savoir des citoyens ! Il aurait pu ajouter ici « et des élus d'opposition ! »

Et puis, je ne peux manquer de revenir sur les frais de communication de la mairie. Je rappelle que j'agrège sous ce terme les comptes 623, 625 et 626. Nous vous alertions lors du vote du budget 2011 sur un dérapage programmé que vous sembliez contester mais pour lequel vous ne nous avez donné aucune explication. Nous ne pouvons aujourd'hui que le constater puisque vous dépassez même vos prévisions (2 119 347 € pour 1 998 360 € budgétés). Mais j'entends déjà votre affirmation « mon agrégat ne veut rien dire ! » Alors faisons plus simple et ne prenons que le compte 6232 : Fêtes et cérémonies. Les réalisations sont pour 2009 : 422 444 €, 2010 : 786 329 € (soit une progression de 363 885 €) et 2011 : 1 053 535 € (soit une progression de 267 205 €). C'est sur ces sommes que nous voulons avoir des précisions de façon à pouvoir évaluer la pertinence de ces dépenses.

Je n'irai pas plus loin, les autres constatations ayant déjà eu leur place les années précédentes. Et puisqu'il s'agit de réalisations, nous nous abstiendrons sur cette délibération, ne pouvant revenir sur le passé. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare « *Dans cette discussion, je partirai de quelques chiffres pour illustrer comment la politique générale du gouvernement (qui consiste à faire payer aux populations les conséquences d'une crise dont elle n'est en rien responsable) se traduit et est de fait relayée au niveau de la commune.*

La première manifestation de cette politique est bien sûr le désengagement de l'État, qui se traduit par une baisse des subventions de fonctionnement : en dix ans, la contribution de l'État aux recettes de fonctionnement est passée de 29,56 % à 22,57 %, ce qui fait 7%

de baisse.

La politique d'austérité du gouvernement, de baisse des dépenses publiques sous prétexte de réduire les déficits publics et de lutter contre la crise de la dette publique, est ainsi répercutée sur les collectivités locales, et on peut en mesurer concrètement les conséquences sur la réalisation du budget 2011 :

➤ *d'une part, déjà, par l'augmentation de l'imposition. Des bases, qui sont de la responsabilité de l'État, mais aussi des taux dont la majorité municipale avait voté une augmentation de 1,9% pour 2011 après les 2% de 2010 et avant à nouveau 1,9% en 2012.*

➤ *c'est aussi une diminution des subventions aux associations et au CCAS, au moment même où la dégradation de la situation sociale en multiplie les besoins (même si pour le CCAS il y a eu en parallèle l'intégration de personnel aux services municipaux). La baisse est de 1,4% du total par rapport au niveau de 2010, passant de 15,01% à 14,22% du budget de fonctionnement.*

➤ *sur le personnel, pas vraiment de surprise : on constate une augmentation globale de la masse salariale de 4,19%. Mais elle est liée essentiellement à l'intégration de personnels de Pessac en Scène et du CCAS. Et le nombre de contractuels (120 agents non titulaires) est un vrai problème.*

➤ *enfin, l'endettement a été multiplié par 4 en un an. Cela se traduit par une augmentation de 67,8 % du service de la dette. Mais la charge de la dette, le remboursement des intérêts, ponctionnée sur le budget de fonctionnement a augmenté de 310%.*

Certes, la part du service de la dette dans le budget (0,36% du budget de fonctionnement) reste à la marge, mais la logique de l'évolution est bien là et tout le monde sait que l'endettement est un mécanisme qui fait boule de neige et peut vite devenir incontrôlable.

On voit là concrètement comment les politiques d'austérité prétendument destinées à combattre la crise de la dette publique finissent par se traduire par plus de dette à tous les niveaux, de l'État aux collectivités locales. Ce qui n'a pas empêché récemment le candidat Sarkozy de prétendre sans rire que la crise financière serait finie. C'est vrai que côté bluff, on devrait être blindé.

Plus sérieusement, le journal La Tribune de ce matin, s'appuyant sur une étude de l'INSEE, titrait : « la rentabilité des entreprises françaises au plus bas depuis 1985 ». Développant ensuite : « Si les groupes du CAC 40 se portent bien, ce n'est pas le cas pour l'ensemble des entreprises installées en France : leur taux de marge (taux de profit brut) est tombé fin 2011 à son niveau le plus bas depuis 26 ans.

« Pour les particuliers, la conjoncture n'est pas folichonne. Leur pouvoir d'achat a stagné au cours du dernier trimestre 2011, et a même baissé de 0,2% par individu. Mais ce ne sont pas seulement les ménages-consommateurs qui ne sont pas à la fête. Les entreprises françaises (sociétés non financières, pour être précis) ne se portent pas si bien, leur rentabilité se dégrade. Le vrai problème, c'est l'incapacité des entreprises à dégager de la croissance, à, tout simplement, vendre leurs produits ».

On a là en raccourci toute la logique des politiques menée par le gouvernement : Les entreprises du CAC40 se portent bien parce que leurs profits viennent de l'exploitation de la main d'œuvre bon marché, entre autre dans les pays pauvres dits « à bas coût », mais aussi, en ce qui concerne les banques, des milliers de milliards de cadeaux faits par les États et la BCE.

C'est la raison d'être des politiques d'austérité, du pillage systématique des biens publics, des politiques de régression sociale qui dégradent d'autant le pouvoir d'achat et le marché solvable.

Loin d'être finie, la crise se développe, à plus bas bruit peut-être, mais de façon tout aussi violente et incontrôlable.

Dans ce contexte, les collectivités territoriales ne peuvent continuer à espérer passer à travers mailles en gérant de la façon la plus honnête possible. Une première urgence est d'essayer de renverser la logique dans la mesure des moyens budgétaires (et de ce point de vue les 1,3 millions d'excédents de fin de mandat font penser qu'il restait une certaine marge de manœuvre en faveur des plus modestes). Mais au-delà, le problème n'est pas un problème de gestion mais bien un problème politique : qui décide de la répartition des richesses ? Cela dépasse le niveau des communes, mais en tant qu'élus, il est de notre

responsabilité de participer à ce combat et d'entrer en résistance en contestant cet état de fait, en prenant toutes les initiatives politiques pour aider à fédérer une telle résistance, ce qui - nous en sommes tous ici convaincus je pense - va bien plus loin qu'un appel au vote car si la plupart d'entre nous ici espère bien que certaines pendules soient remises à l'heure, nous savons aussi tous que le problème restera entier le 7 mai au matin. Pour revenir au compte administratif, nous votons contre. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui souhaite répondre à Madame Trautmann que « c'est une tendance structurelle que de constater que les ressources globales de la ville sont inférieures à la moyenne des villes comparables ainsi que les dépenses. Par contre, les ressources fiscales sont supérieures. La différence résulte des ressources non fiscales qui proviennent des deltas de dotations de compensation perçus par les communes qui sont en intercommunalité résultant de l'ancienne part de taxe professionnelle. Ainsi malgré des dépenses inférieures à la moyenne des communes comparables, la ville est amenée à demander aux ménages des ressources fiscales supérieures à la moyenne. Cela concerne probablement la majorité des villes de la CUB. Ça n'a rien à voir avec la qualité ou les défauts d'une gestion municipale. En fait, ce qui se passe c'est qu'il y a des éléments structurels que la commune traîne depuis longtemps et qui aboutissent à ce constat. Ça n'a rien à voir avec le fait de faire plus ou moins de gaspillages dans la commune.

Le rapport entre les ressources globales et les dépenses globales est lié à l'orientation de notre gestion à savoir la volonté de maintenir un niveau d'autofinancement substantiel pour ne pas prendre de risques par rapport aux années ultérieures et aux contribuables de demain.

En ce qui concerne, les dépenses de Fêtes et Cérémonies, elles ont intégré cette année Pessac en Scènes à hauteur de 184 000 €, les jumelages pour 52 000 € et la vie associative pour 16 000 €. Cela ne se caractérise pas par un gonflement particulier des dépenses ou un quelconque gaspillage. Notre politique est me semble-t-il passablement rigoureuse.

En réponse à Madame Ufferte, l'augmentation de l'endettement et des charges de l'endettement sont liées au fait que pendant longtemps on n'empruntait pas donc l'encours de dette était nul et on n'avait pas de dépenses financières. A partir du moment où les emprunts augmentent, ce qui est normal dans une institution publique, les charges vont augmenter mais on reste à un niveau extrêmement marginal et infime en comparaison avec la moyenne des communes.

Quant à l'excédent de fin d'année il n'a rien à voir avec le train de vie de la commune et le fait qu'elle pourrait dépenser plus. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Trautmann** qui déclare « *En réponse à Monsieur Cabannes, il me semble que l'écart sur les contributions directes entre Pessac et la moyenne nationale des villes de la même strate s'explique surtout par la politique de non recours à l'emprunt de la ville. Quant à votre deuxième remarque, je n'ai pas parlé de gaspillage mais demandé à « avoir des précisions de façon à pouvoir évaluer la pertinence de ces dépenses », preuve que mon avis n'est pas établi. »*

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques éléments de connaissance à Mme Trautmann « qui proviennent du Pôle Finances de la Direction de la Fiscalité et des Aides publiques de la Communauté Urbaine dans lesquels sont analysées l'ensemble des données fiscales de toutes les communes de la CUB.

Sur les données fiscales 2010, Pessac se situe au 9^{ème} rang des taxes d'habitation de la CUB avec 21,76% derrière Bordeaux (22,98%), Gradignan (22,35%), Talence (22,64%), Villenave d'Ornon (23,64%) et Bègles (24,27%). Donc, du point de vue de la taxe d'habitation, on ne peut pas dire qu'à Pessac on paie plus d'impôts qu'ailleurs, du moins que ces ailleurs-là.

Pour la taxe foncière, Pessac se situe au 12^{ème} rang (28,81%), Gradignan (29,12%), Villenave d'Ornon (30,21%) Talence (31,69%), et Bordeaux (28,10%).

Sur le foncier non bâti, Pessac se situe à la 22^{ème} place sur les 27 communes de la CUB.

Quand l'opposition dit qu'on paie à Pessac plus d'impôts qu'ailleurs, la question est de savoir ce qu'on entend par ailleurs et sur quels éléments on se fonde pour dire cela. La

réalité c'est qu'à Pessac nous nous situons dans la moyenne des villes de la CUB et sans vouloir entrer dans un débat sur la structure même de l'impôt et des potentialités fiscales nous constatons cette réalité-là. Alors, c'est toujours trop que de payer des impôts et c'est facile d'alerter la population en prétextant le gaspillage ou autre. Depuis quelques années, la médiathèque et les bibliothèques municipales sont gratuites, un bouclier familial a été instauré permettant à près de 700 familles de bénéficier d'un coût moindre pour la cantine, les subventions au CCAS ont augmentées. Voilà la réalité de la gestion que nous menons. Dire que nous assomons d'impôts la population pessacaise est faux. Et ce ne sont pas les augmentations de 2011 et 2012 qui ont fait changer les niveaux. C'est un bon compte administratif, il est solide, sérieux et permet d'envisager l'avenir de manière correcte et ambitieuse. Je comprends que cela puisse vous gêner un peu mais ce n'est pas en assénant des contre vérités que la réalité est celle-là.

Monsieur le Maire se retire laissant la présidence de la séance à **Monsieur Haurie**.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des résultats de ce compte et constaté leur parfaite concordance avec ceux du compte de gestion de Monsieur le Trésorier Principal de Pessac, après en avoir délibéré et constaté le retrait de Monsieur le Maire au moment du vote, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales précitées, décide d'arrêter le Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2011 aux sommes exposées dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.

Abstention de Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et de MM. Breuzard, Martin et Raynal.

aff n°2012-095 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2011 relatif au budget principal

Le solde de clôture du compte administratif est de 1 176 569,62 €. C'est la différence entre l'excédent de fonctionnement (5 183 684,04 €) et le déficit d'investissement (4 007 114,42 €).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2011, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme exposé dans la délibération.

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et MM. Breuzard, Martin et Raynal votent contre.

Abstention de Mme Ufferte et M. Barthélemy.

aff n°2012-096 : Impôts locaux – Fixation des taux d'imposition 2012

Compte tenu du produit global nécessaire à l'équilibre du budget, du montant des différentes allocations compensatrices revenant à la commune et des bases prévisionnelles d'imposition qui lui ont été notifiées, le Conseil Municipal doit maintenant procéder au vote des taux d'imposition applicables en 2012 à la taxe d'habitation et aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à notifier à Monsieur le Préfet les taux d'imposition ci-après mentionnés :

Taxe d'habitation :	22,59%
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	29,92%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	53,23%

Dans ces conditions, le produit fiscal total attendu s'établit à 36 596 397 € pour 2012.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare « *J'interviens sur cette délibération mais certaines des remarques s'appliquent à la délibération précédente contre laquelle nous avons voté. Je voudrais aborder deux aspects.*

D'abord, sur le fond, et c'est là que je ferai le lien avec la délibération précédente, il convient de faire la relation entre les résultats de l'exercice 2011 dont nous venons de parler et cette augmentation que vous nous proposez. Le côté excédentaire des résultats 2011, leurs causes dont on vient de parler, les conséquences qu'on peut en tirer en matière de pression fiscale locale ne sont évidemment pas les mêmes de votre point de vue et du nôtre. Vous l'avez dit plus de 5 millions d'euros d'excédent sur l'exercice 2011. Il suffirait que 700 000 € de cette somme soient affectés au fonctionnement pour qu'on puisse éviter l'augmentation des taux. C'est un calcul qui ne souffre pas de contestation. Cette augmentation de l'imposition est totalement inutile puisqu'elle n'est pas essentielle à l'équilibrage du budget.

Deuxième élément, toujours sur le fond, cette augmentation nous apparaît contre productive. En période de crise, alors que l'impôt local touche beaucoup plus de pessacais que l'impôt sur le revenu, il nous apparaît contre productif de prélever plus sur le pouvoir d'achat de nos concitoyens. Surtout, devrais-je rajouter, pour ce que vous en faites ! La pression fiscale est donc excessive car non justifiée, son accroissement est inutile et contre productif socialement. Il est donc parfaitement illégitime, de notre point de vue.

J'en profiterai, là, pour faire une réponse aux éléments que Monsieur le Maire a apporté en contre point aux propos de Madame Trautmann. Et je voudrais vous demander si nous nous n'avons pas tous les chiffres de la CUB, est-ce que vous vous avez les chiffres de la Trésorerie de Pessac, puisque page 3 du document du compte administratif, il est mentionné « produit des impositions directes/population : 599 € - « moyenne nationale de la strate : 489 € » ; Ce n'est pas nous qui fournissons les chiffres c'est votre trésorerie et c'est vous qui nous fournissez le document. Il paraît difficile de dire que la pression fiscale serait modérée, inférieure, modeste, mesurée sur pessac.

Concernant les taux, vous avez fait des comparaisons par rapport aux taux de l'an dernier. Je vois que manifestement vous avez conçu un certain dépit de voir que vous n'étiez que 9^{ème} sur la taxe d'habitation et 12^{ème} sur la taxe foncière puisque vous proposez qu'on les augmentent. Donc, vous souhaitez progresser dans le classement relatif au niveau de la CUB. On ne pourrait que s'en féliciter dans d'autres domaines, certainement pas dans celui-ci. Donc, votre comparaison n'a aucune valeur quand on se compare à des villes qui n'ont pas le même niveau d'équipements publics. Je vous rappelle que Bordeaux n'a pas augmenter ses taux. Vous vous en rapprochez et vous les avez dépasser pour ce qui concerne la taxe foncière.

Sur le fait même de présenter une délibération, alors-là je dois vous avouer que si parfois nous doutions, nous opposition, de notre capacité à infléchir le déroulement du conseil municipal, nous sommes rassurés, puisqu'il y a trois mois, lorsque vous nous avez présenté le budget primitif pour l'année 2012, nous nous étions alarmés du défaut de présentation de cette délibération. La réponse extrêmement laconique de Monsieur Cabannes, je reprends le PV du conseil du 15 décembre, était « le tableau est le même que l'année dernière simplement on n'a pas fait de délibération sur les taux », donc je dirais aujourd'hui « simplement vous faites une délibération sur les taux », trois mois plus tard.

Alors, ce regret, sans doute dicté par notre attitude sur votre omerta fiscale, dont on pourrait peut-être se réjouir, même si aujourd'hui on n'est pas à ce niveau-là, nous vaut une délibération sur les taux. Mais, vous avez une fois encore, par le fait même de présenter cette délibération avec trois mois de retard, démontré le manque de cohérence de votre action, l'improvisation de vos méthodes administratives et la fragilité de vos bases d'administration. D'un point de vue d'abord juridique, je suis désolé mais vous êtes d'une fragilité confondante. Soit il faut présenter cette délibération, soit il ne le faut pas. S'il le faut c'est avec le budget, s'il ne le faut pas, je me demande la raison pour laquelle vous le présenteriez aujourd'hui après vous en être défendu il y a trois mois, alors que les chiffres étaient les mêmes et contenus dans le budget primitif.

Ensuite, d'un point de vue démocratique, vous nous méprisez il y a trois mois, d'ailleurs vous méprisez une partie de votre majorité qui n'était même pas au courant que les impôts augmentaient lorsqu'ils ont voté le budget primitif, mais passons, c'est votre problème interne. Et puis, vous regrettez sans doute cette attitude anti-démocratique parce que vous identifiez un risque juridique, sans doute. Ce n'est pas sans rappeler l'aller et retour que

nous avons vécu l'an dernier sur la délibération concernant la délégation de service public de la restauration. Là-aussi il y a eu un swing, un pas de deux, une hésitation.

Troisièmement d'un point de vue logique, je l'ai dit mais je le redis, les taux sont dépendants du budget. Et le budget implique les taux. Les taux font que vous présentez un certain montant de recettes dans votre budget et du coup un niveau d'équilibre. Les présenter séparément n'a aucun sens.

Alors, cette volonté de rattrapage me semble sans conviction et d'ailleurs je ne la comprends pas.

Dans un premier temps, nous étions en colère d'être ainsi négligés, mais aujourd'hui nous sommes affligés de constater votre flottement dans la gestion de ce conseil municipal, voire votre amateurisme qui est affirmé avec une constance malheureusement remarquable conseils après conseils. Nous voterons donc contre cette délibération. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui veut bien parler chiffres mais « *d'une façon aussi maladroite n'augure pas d'une grande qualité de nos débats. S'il y a un excédent, il est heureux qu'il y en est un car cela va permettre de financer une partie des investissements pour cette année. Si on n'avait pas anticipé sur le budget précédent, nous serions dans l'incapacité de faire une partie des opérations qui nous sont nécessaires. L'opération de la salle de Bellegrave a déjà du être décalée, si nous n'avions pas cette possibilité nouvelle, je me demande comment nous aurions pu soutenir les entreprises qui réalisent les travaux.*

Vous pouvez nous expliquer comment il faut faire sans cette possibilité-là ? Vous pouvez nous expliquer comment l'État, le gouvernement Sarkozy, que vous soutenez, n'a pas su anticiper, n'a pas été capable de prévoir la chute de DEXIA que tout le monde savait inéluctable ? Je pense qu'en terme de leçons vous n'avez pas grand chose à nous apprendre.

En terme de chiffre, je voulais faire une petite remarque, puisqu'en d'autres lieux et d'autres supports, vous avez présenté un certain nombre de chiffres qui m'ont un petit peu surpris. Vous avez présenté le service Espaces verts comme étant le service qui provoquait la plus grande gabegie, les plus grandes dépenses, de façon assez irraisonnée, en donnant un certain nombre de chiffres qui sont complètement faux, des comparaisons erronées. J'avoue que cette maladresse, ces errements me soucient un petit peu pour des personnes qui prétendent gérer une collectivité comme la nôtre. Je voudrais rappeler que contrairement à ce qui a été annoncé, à Mérignac, il n'y a pas 900 ha gérés par 80 personnels, mais seulement la moitié. Les ratios de personnels à Pessac par rapport aux communes de même taille, par rapport aux surfaces rendent des chiffres qui sont notoirement différents des vôtres. Si on voulait être à peu près dans la moyenne nationale, il nous faudrait recruter 5 personnes à temps plein. Parmi celles que vous avez comptées, un certain nombre sont malheureusement à temps partiel. Il faudrait être plus raisonnable et évoquer la réalité des chiffres.

Concernant les 100 000 € de marchés confiés aux entreprises, il faut noter que ça n'est pas pour le plaisir mais parce que cela répond à un vrai besoin. Le premier étant technique. Nous n'avons pas comme la plupart des collectivités l'ensemble des équipements nécessaires quand les opérations sont ponctuelles. On ne déssouche pas tous les jours, nous n'avons pas de déssoucheuse. Nous faisons appel à des entreprises ce qui est légitime et de bonne gestion. De même, pour la taille en rideau sur les platanes, ce marché est confié à des entreprises professionnelles.

Nous avons aussi une vocation à soutenir un certain nombre de marchés protégés, marchés d'insertion, marchés confiés à des entreprises du secteur du handicap. Alors si vous voulez qu'on n'aide pas ces structures, dites-le nous tout de suite, et on ira voir l'ADAPEI, les instances de l'insertion par l'activité économique pour leur dire que la Droite pessacaise ne souhaite pas les soutenir. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Postynnikoff** qui s'interroge sur les documents dont vient de parler Monsieur Hofer. Elle ne voit pas de ce dont il parle.

Monsieur le Maire rappelle à l'ordre l'assemblée en disant que Monsieur Hofer a bien le droit de s'exprimer comme d'autres on pu le faire sur d'autres éléments. Puis il donne la parole **Madame Ufferte** qui déclare « Par rapport à l'intervention de Monsieur Hofer, cela

supposerait d'en discuter plus longuement car il y a des choses qui mériteraient débat, en particulier à propos de l'ADAPEI : les salaires des travailleurs handicapés... Cela n'est pas le sujet.

Madame Ufferte précise qu'ils vont voter contre la hausse des taux et qu'elle n'a pas besoin d'expliquer pourquoi.

Quant à la déclaration de Monsieur Raynal, contre la « pression fiscale », il faudra lui expliquer la hausse de la TVA, « TVA sociale » de 1,6 % prônée par le gouvernement Sarkozy, taxe qui touche indifféremment des plus pauvres aux plus riches ? Puisqu'à chaque achat on la paie. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui « *trouve étonnant que Monsieur le Maire fasse un rappel au règlement à propos de l'intervention de Madame Trautmann en disant : « c'est la deuxième fois et il n'y aura que deux interventions » et pas à Monsieur Hofer qui évoque quelque chose qui n'est pas à l'ordre du jour des délibérations. Je vais lui répondre en disant qu'on n'aurait pas publié un article comme cela si on n'avait pas de biscuits et que dans tous les cas de figures, s'il pense le contraire, il faut qu'il aille le dire à la Mairie de Mérignac parce que les chiffres sont publiés sur le site. C'est ennuyeux que l'adjoint aux espaces verts de pessac connaisse mieux les espaces verts de Mérignac que la commune elle-même. Je ne dirais rien de plus. S'il n'est pas d'accord avec ça, il fait un démenti. Il n'y a pas de problèmes et il aura la réponse dans la prochaine lettre de Pessac Avenir. »*

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres interventions sur les taux d'imposition. Il donne la parole à **Monsieur Raynal** qui souligne que pour certains il y a rappel au règlement et pas pour d'autres.

Monsieur le Maire lui répond : « *vous avez des méthodes avec lesquelles, décidément, nous ne pouvons pas être d'accord. Vous êtes toujours à la limite du maniement, de la critique transgressive. Vous allez toujours au-delà. De ce point de vue-là, vous êtes un bébé Sarkozy. D'ailleurs, cette manière d'être à une histoire à Pessac. J'ai l'impression, dans les méthodes que vous employez, de me retrouver 30 ans en arrière, avec un ancien maire qui a officié ici et qui s'appelait Monsieur Dalbos. Toujours sur la limite de la transgression. Toujours sur la limite, je dirais même presque parfois, de l'injure. Ce qui vous fait mal c'est que Pessac avance, c'est que Pessac se transforme, c'est qu'à Pessac il se passe des choses. S'il y a une co-construction avec les habitants de cette ville, qui se développe, qui est attractive. Nous allons d'ailleurs le voir dans un instant avec le Contrat de Co-développement avec la CUB, pour lequel vous avez été le seul conseiller communautaire à voter contre suscitant d'ailleurs l'interrogation de vos amis politiques. Vous êtes dans une démarche transgressive et de ce point de vue-là, je dois vous dire une chose, vous attaquez mes services, vous attaquez mes collaborateurs, vous êtes à la limite de l'attaque personnelle contre certains d'entre eux. Je vous le dis publiquement Monsieur Raynal, je le dis à l'ensemble des membres de l'opposition, attention à ne pas aller trop loin, attention au respect des fonctionnaires, de leurs services, de leur neutralité. Attention Monsieur Raynal. Dernièrement il y a eu des attaques, pas de vous mais de certains de vos équipiers, des attaques outrancières contre le service des Espaces verts. Attention. En tout cas, Pessac se développe, fait des choses et cela vous donne un certain dépit. Je le comprends. Sur la question de l'augmentation des taux et du niveau de taux d'imposition dans notre ville, on a vu la réalité de ce qui est dans la CUB. Ça vous dérange peut-être mais telle est cette réalité et vous n'y pouvez rien.*

Quant à la direction de conseil municipal, on ne peut pas me dire un temps que j'essaie de brider les débats et ensuite que je les laisse trop se développer. On en peut pas dire une chose et son contraire. Ici, nous avons adopté une certaine manière de faire. Ce n'était pas un rappel au règlement à Madame Trautmann sauf le fait qu'il fallait qu'elle se comporte ainsi. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Cabannes** qui déclare « *Monsieur Raynal, vous avez fait allusion à un flottement dans le processus pour le vote des taux. Il n'y a aucun flottement. Cette année nous avons décidé d'avancer le vote du budget primitif de mars à décembre. Donc en décembre on vote un budget sans connaître un certain*

nombre d'éléments concernant les ressources, concernant les bases, les dotations de l'État, etc... On fait évidemment une estimation des sommes en intégrant une augmentation de taux estimative, qui est dans le domaine du probable. Et ensuite, en mars, une fois qu'on a le compte administratif, une fois qu'on a un certain nombre de données sur les recettes de fonctionnement venant de l'État, une fois qu'on a l'ensemble des informations, on passe au vote des taux ce qui est une décision politique. »

Monsieur le Maire intervient pour préciser que c'est de la bonne gestion.

Monsieur Cabannes reprend en disant que « *concernant les questions de fonds sur la fiscalité, Monsieur le Maire a donné un certain nombre d'informations sur les comparaisons internes à la CUB. Même si on considère le produit fiscal de chacun des impôts pour la dernière année connue, en l'occurrence 2010, par habitants : pour la taxe d'habitation 265 € à Pessac, 282 € sur la CUB ; taxe sur le foncier bâti 298 € pour Pessac contre 350 € pour la moyenne CUB. Cela me semble quand même contribuer à clore la discussion sur la comparaison intra-communautaire. Ensuite, il y a la comparaison sur laquelle vous vous êtes fondés avec la moyenne des communes au niveau national. C'est tout à fait légitime de faire aussi cette comparaison. Et je vous ai dit qu'effectivement à ce niveau Pessac était légèrement au-dessus et je vous ai expliqué pourquoi c'est le cas de Pessac et de la plupart des autres communes de la CUB. Et c'est pour des raisons historiques. Dans le cas d'une comparaison au niveau national, sur des communes, communautés urbaines et communautés de communes à TPU sur notre tranche démographique 50 000 à 100 000 habitants. Pour le produit des impôts locaux, je confirme que Pessac est au-dessus de la moyenne par habitants (539 € contre 487 €) mais simultanément on a des recettes de fonctionnement qui sont très inférieures à la moyenne (983 € contre 1 407 €). d'où vient l'écart, des recettes de fonctionnement non fiscales. Dans le cas de Pessac, elles étaient pour l'année 2009 de 194 € contre 532 €. Ça veut dire que si Pessac, comme d'ailleurs les autres communes de la CUB, n'avait pas un produit fiscal par habitant supérieur à la moyenne nationale des communes comparables, l'écart serait encore plus en notre défaveur en ce qui concerne le total des recettes de fonctionnement par habitant. On a 424 € de moins que la moyenne nationale alors que pour le produit fiscal on a 52 € de plus par habitant. C'est ça le problème structurel et par rapport à ça on ne peut pas faire un procès en mauvaise gestion. »*

Monsieur Raynal intervient pour dire que les chiffres cités ne sont pas ceux inscrits dans le compte administratif.

Monsieur Cabannes lui répond qu'il vient de confirmer que le produit fiscal à Pessac est supérieur à celui des autres communes de la strate au niveau national, donc il ne le conteste pas. Mais il explique que « *cette supériorité ne fait que compenser partiellement l'infériorité des autres recettes de fonctionnement par habitant. Et ça c'est un problème structurel auquel tout gestionnaire de la CUB doit et devra se coltiner dans tous les cas de figure. C'est une question que nous connaissons depuis longtemps et ça n'est pas une nouveauté. Le résultat est que nous avons des dépenses de fonctionnement par habitants inférieures à la moyenne nationale parce que nous ne voulons pas que ce manque à gagner de recettes de fonctionnement nous conduise à un autofinancement très inférieur à la moyenne nationale. »*

Concernant la hausse des taux en 2012, Monsieur Raynal a affirmé que ce n'était pas justifié par rapport à l'équilibre budgétaire, Monsieur Cabannes lui rappelle qu'ils n'ont « *jamais pris de décisions concernant les taux par rapport à l'équilibre de la section de fonctionnement. Heureusement, l'excédent de fonctionnement est significatif et probablement supérieur à un certain nombre d'autres communes et cela fait partie de ce qu'on considère comme devant relever de la qualité de la gestion financière d'une commune. Notre problématique n'est pas d'avoir l'équilibre de la section de fonctionnement. On n'en est pas là. Si vous abordez les problèmes de gestion municipale dans ces termes, vous vous plantez sur toute la ligne. Le problème c'est l'autofinancement. En terme de recettes et de dépenses réelles, nous voulons maintenir un écart suffisant entre les recettes et les dépenses de fonctionnement, et je dirais même pour préciser, un écart suffisant entre les recettes de fonctionnement et le total des dépenses de fonctionnement et de remboursement du capital de la dette, c'est-à-dire l'épargne nette,*

pour qu'elle soit suffisante pour représenter une part appréciable dans le financement des dépenses d'investissement. Tout simplement, parce que si on est en présence d'un dérapage vers le bas de cette variable, cela signifie que dans les années qui viennent on risque d'avoir une dérive et c'est ça que nous voulons écarter. Nous nous lançons dans un certain nombre de dépenses conséquentes et par rapport à cette perspective nous ne voulons pas lâcher sur le niveau d'autofinancement. La seule raison de l'augmentation des taux d'imposition, c'est de préserver la situation financière au niveau de l'autofinancement pour pouvoir faire face dans de bonnes conditions à ce qui va normalement se passer dans les comptes de la commune au cours des années qui viennent. C'est une raison d'ordre économique qui n'a rien à voir avec une préoccupation comptable. Mais pour contester l'augmentation des taux, on ne peut pas évoquer l'excédent de clôture en fin d'année, à savoir ce qui reste sur le compte ou dans le porte-monnaie en fin d'année pour un ménage. Ce n'est pas ça qui peut être évoqué pour définir la qualité de la gestion d'un ménage. De la même façon qu'on ne peut pas évoquer l'équilibre de la section de fonctionnement pour refuser une hausse des taux d'imposition. »

Monsieur le Maire enchaîne en disant « *je crois que la réponse est claire sur le niveau d'autofinancement de la commune qui est vraiment la boussole de notre structure de budget. Si vous n'avez pas compris ça, vous n'avez rien compris au budget et pourquoi nous avons cette proposition d'augmentation de 1,9% cette année. Sinon, vous êtes dans des interprétations qui n'ont rien à voir avec la réalité de ce que nous proposons. Libre à vous de ne pas comprendre ou de ne pas vouloir comprendre, mais telle est la réalité. »*

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff, Ufferte et MM. Barthélemy, Breuzard, Martin et Raynal votent contre.

aff n°2012-097 : Exercice 2012 – Répartition n°2 des crédits de subvention

En vertu du premier alinéa de l'article L.2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, "l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget".

Monsieur Cabannes précise qu'à la page 4, il faut remplacer le club « Retraite sportive » par « Club pessacais des retraités dynamiques ».

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la répartition des crédits de subventions dans les conditions exposées dans la délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Despujols** qui, en tant qu'élu concerné tient à souligner, « *l'importance de l'augmentation de la subvention au CCAS, 285 600 € soit 6,6% de plus qu'en 2011. Cette augmentation traduit la volonté de la Ville, dans un contexte de crise et de pauvreté aggravées, de renforcer les moyens pour le social qui est un des piliers du projet de ville et du développement durable. Cette augmentation permettra au CCAS d'accroître le nombre d'aides aux plus démunis, le nombre de parcours de suivi des personnes en difficulté et d'améliorer l'accueil dans les crèches pour les 0-3 ans. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare « *Nous sommes bien sûr favorables à la quasi totalité des crédits de subvention ici proposés, et entre autres à l'augmentation de la subvention au CCAS, et j'en profite pour corriger mon erreur de tout à l'heure : en effet cette subvention a bien augmenté l'an dernier, autour de 2 %, ce qui est peu face aux besoins. Mais désolée pour l'erreur.*

Ceci étant, dans le paquet qu'on nous demande de voter aujourd'hui, il y a comme tous les ans, la subvention à l'Association d'Éducation Populaire de l'école privée et catholique Jeanne d'Arc pour plus de 190 000 € alors que, par ailleurs la commune s'est portée garante de plusieurs de ses emprunts.

A l'heure où M. Sarkozy vient de découvrir la notion nouvelle de « musulman d'apparence » et où fleurissent chaque jour les petites phrases raclant les caniveaux, qui, sous prétexte de combattre le communautarisme ne font que le nourrir de la pire manière, flattant la xénophobie et distillant la peur de l'autre, je crois utile de militer plus que jamais

pour des principes essentiels. L'un d'eux est le refus de financement d'écoles privées, et en particulier dans le cas qui nous occupe, d'une école confessionnelle.

Nous sommes pour la liberté totale de culte et le respect des convictions de chacun, qu'il soit athée, juif, musulman, catholique ou d'une autre confession. Mais cela relève de la sphère privée et ne doit en rien être financé par les deniers publics. Et tout particulièrement pour ce qui concerne l'éducation qui devrait être entièrement publique et gratuite, assurant l'accès à la connaissance et à la culture la plus large pour tous les enfants quelle que soient l'origine sociale, nationale ou religieuse... et quel que soit le sexe j'ai envie d'ajouter car la marche à l'envers de l'histoire progresse tellement vite que même cette évidence risque de ne plus en être une, et dans un certain nombre de régions du monde, elle ne l'est pas.

En France, l'Éducation Nationale publique est soumise à une remise en cause sans précédent, avec un gigantesque plan social pour les enseignants, avec entre autres la mort annoncée des RASED, la quasi disparition des auxiliaires de vie scolaire, bref la programmation de la mise au banc de l'école de milliers ou dizaines de milliers de jeunes issus de milieux sociaux défavorisés pour lesquels les enseignants sont chaque jour un peu plus démunis.

On nous dit, oui, mais c'est la loi. D'une part, cette loi n'oblige en rien à financer les classes maternelles privées, et nombre de villes ont fait le choix de ne plus les financer, en toute conformité avec la loi. Mais au delà, loi ou pas, nous sommes opposés à ces financements. Nous votons donc contre cette répartition proposée ce soir, même si je le répète, nous sommes pour la plupart des autres crédits de subvention qui vont dans le sens de favoriser une vie démocratique et citoyenne. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Moncoucut** qui souhaite insister sur une volonté municipale concernant le domaine de la petite enfance. *« Tout d'abord, de vouloir d'une part répondre aux besoins des familles en terme d'accueil pour les tous petits, 3 mois-3ans, et ce par une stabilité voire une augmentation de l'activité et de consolider le fonctionnement des structures associatives par un soutien financier afin de pérenniser celles-ci. Cela démontre une politique volontariste Petite enfance à Pessac et un service public de qualité essentiel pour les Pessacais. Je pourrais rajouter, et pour une ville qui avance. »*

Monsieur le Maire confirme que l'an passé dans le bouclier familial a bien été prévu de verser sur un plan de 4 ans, 90 000 € pour que les crèches associatives et parentales puissent récupérer leur niveau de coût de place.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Monsieur Martin** qui précise que comme souvent son groupe s'abstiendra sur cette délibération parce qu'ils n'ont pas les clés de répartition. Toutefois, ils saluent l'augmentation de la subvention au CCAS.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Le Roy** qui déclare *« sur Pessac, 43 associations culturelles sont subventionnées à ce jour. Certaines sont des opérateurs culturels mandatés en matière de cinéma, d'art contemporain, d'apprentissage de la musique et d'autres sont nées d'initiatives plus personnelles théâtre, danse, chorale. Mais toutes ces associations participent d'une dynamique culturelle militante offrant des espaces de rencontres avec l'art et la culture pour le plus grand nombre et de reliance entre les adhérents. Malgré un contexte difficile tel que nous le connaissons tous, la Ville a maintenu le même niveau de subventions, 913 612 €, mais aussi le même soutien logistique et matériel que les autres années. Par ailleurs, nos services les accompagnent régulièrement et je pense au travail remarquable de concertation et de réflexion qui est mené aujourd'hui avec les deux écoles de musique. »*

Monsieur le Maire souligne qu'il est bon de rappeler ces informations qui s'appliquent également au sport. Il n'y a pas de baisse du niveau d'intervention de la commune en direction des associations. Elles sont maintenues, voire augmentées pour certaines manifestations ainsi pour le Festival « Sur un petit Nuage ».

La délibération est adoptée à la majorité.

Mme Ufferte et M. Barthélemy votent contre.
Abstention de Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et de MM. Breuzard, Martin et Raynal.

Marchés :

aff n°2012-098 : Hôtel de Ville – Travaux de modernisation – avenants n°1 avec les sociétés MCE PERCHALEC, GUENNEC et GENSON

Suite aux travaux récemment réalisés dans le hall au droit des guichets, l'ensemble des ouvrages dans cette zone d'intervention a été rénové. En dehors du périmètre de ces travaux, il apparaît que certains ouvrages de ventilation non traités, présentent une disharmonie architecturale pour l'ensemble du hall.

Afin d'obtenir une véritable cohérence esthétique du rez-de-chaussée, il convient de mettre en œuvre deux caches ventilo-convecteurs à l'identique de ceux réalisés dans le cadre des travaux.

De plus, le tapis de l'entrée principale s'étant affaissé, il est proposé de recharger la fosse de ce tapis afin de rattraper la cote altimétrique permettant d'atteindre le niveau du sol fini. Enfin, les interventions nécessaires sur le poste de transformation haute tension – basse tension de l'Hôtel de Ville, au cours des travaux, ont mis en évidence la nécessité de procéder au remplacement d'organes techniques vitaux devenus obsolètes et mettant en péril la continuité de service et d'exploitation des bâtiments raccordés à ce poste de transformation (alimentation électrique de l'Hôtel de Ville et du Centre culturel et associatif Jean Eustache, réseau de téléphonie de l'Hôtel de Ville). De plus, des simplifications techniques peuvent être effectuées au niveau de l'installation de l'onduleur avec une baisse de puissance ainsi que des travaux de câblages sur les baies existantes.

Ces prestations supplémentaires entraînent une plus-value aux marchés des entreprises MCE PERCHALEC (741,52 €), GUENNEC(478,40 €), et GENSON (26 903,69 €) qui s'intègrent dans l'enveloppe initiale prévue pour cette opération.

Le Groupe de Travail Marchés, réuni les 26 janvier 2012 et 23 février 2012, a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure les avenants n°1 aux marchés n°11029E, n°11029H et n°11029K
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-099 : Centre de loisirs de Romainville – Construction d'un restaurant et restructuration des locaux "maternelle" – avenant n°3 avec FROID CUISINE 33

A la demande des utilisateurs, il est nécessaire de prévoir la fourniture de deux chariots de délestage des plateaux repas afin d'assurer le bon fonctionnement de la future laverie.

Cette prestation supplémentaire nécessite la conclusion d'un avenant n°3 au marché de l'entreprise FROID CUISINE 33 pour un montant de 1 050,09 €.

Le Groupe de Travail Marchés, réuni le 9 février 2012 a émis un avis favorable sur ces adaptations.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à conclure l'avenant n°3 au marché n°10056L.
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 23 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Administration générale :

aff n°2012-100 : Échange annuel de données entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde et la Ville de Pessac – Approbation de la convention

La Ville de Pessac, dans un souci d'équité sociale, prend en compte les différences de

revenus des familles en proposant une modulation tarifaire des activités péri et extra scolaires, établie en fonction d'un quotient familial (QF).

Dans un objectif d'efficacité (traitement automatisé) et de simplification administrative (suppression de pièces justificatives), la Ville a fait le choix d'adopter le « QF CNAF » et a mis en place une facturation unique pour les activités Famille (petite-enfance, accueil ALSH, jeunesse).

La Commune et la CAF de la Gironde se sont rapprochées pour déterminer, dans le cadre de la convention jointe, les modalités de mise en œuvre d'un échange annuel automatisé et dématérialisé de données informatisées ayant pour finalité la communication par la CAF des données relatives au QF CNAF, aux revenus et aux nombres de parts des allocataires fréquentant les services municipaux.

Les services exploitants ces données au sein de la Commune seront le service @ccueil Unique de la Ville, en charge des processus d'inscription et de facturation des activités concernées, le service petite-enfance du CCAS de Pessac, intervenant dans le processus de facturation de la petite-enfance, et le pôle Études- Écoute clients de la CAF.

La CAF, pour respecter les obligations de la CNIL en matière d'information et de droit d'opposition des personnes, adressera à l'ensemble des personnes concernées une lettre les informant de cet échange et les informant de leur droit de s'y opposer.

La CAF adressera également à la Ville, chaque année, une facture correspondant aux frais de traitement des données pour un montant forfaitaire de 800 € auquel il faudra ajouter le coût réel pour l'affranchissement, le mailing, les enveloppes et consommables.

Cette convention prévoit une durée initiale jusqu'au 31 décembre de l'année de sa signature et sera ensuite renouvelée par tacite reconduction par année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver les termes de la convention portant sur l'échange de données entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Ville de Pessac,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- de dire que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui déclare « *Nous comprenons le souci évoqué ici mais à l'heure des croisements de fichiers en tous genres au nom d'une prétendue chasse aux « fraudeurs », nous sommes très réservés sur de telles initiatives. J'ai bien compris que tel n'est pas l'objectif et je ne fais aucun procès d'intention qu'on se comprenne bien. Mais cela pose problème.*

Nous avons bien noté que les familles seront informées de leur droit à s'y opposer, mais ce n'est pas une démarche simple pour des raisons multiples. Nous pensons que si démarche des familles il devait y avoir, c'est l'inverse qui devrait être proposé : que celles qui souhaitent cet échange de données se signalent.

C'est pourquoi nous nous abstenons sur cette délibération. »

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.

aff n°2012-101 : Coopération décentralisée entre Pessac et Banfora – Construction d'un centre de réinsertion pour jeunes filles mères

Lors de sa séance du 10 novembre 2010, le Conseil Municipal de Pessac a acté le principe d'un jumelage et d'une coopération décentralisée entre les villes de Pessac et de Banfora au Burkina Faso.

A Pessac, cette coopération décentralisée est inscrite dans « la finalité entre nos territoires » de l'Agenda 21.

A Banfora, de très jeunes filles seules se trouvent dans des situations où elles sont mères au sein de leurs familles, sans qualification, sans perspectives et dans un état de pauvreté. L'association « Cœur de Mère », consciente de l'ampleur du phénomène, a mené une étude approfondie, en vue de mieux cerner le problème et de proposer des solutions qui puissent contribuer à réduire de manière significative cet état de fait. L'étude a révélé que

sur dix ménages enquêtés, quatre connaissent cette situation. Il existe certains ménages où toutes les filles ont au moins un enfant et sont toutes à la charge de leurs parents. Toutes ces données ont conduit l'association « Cœur de Mère » à établir un diagnostic précis de la situation. Elle a proposé aux autorités locales un projet de réinsertion des jeunes filles mères de Banfora, de 15 à 21 ans, qui passe par la construction d'un centre de formation professionnelle incluant un accompagnement sanitaire et social des jeunes filles mères. A la fin du cursus de formation ces jeunes filles s'installeront à leur propre compte grâce à un accès au micro-crédit.

Les séances de travail de la délégation pessacaise lors du déplacement du 2 au 9 janvier 2012 au Burkina Faso, avec la Commune de Banfora et l'association « Cœur de Mère », ont confirmé la faisabilité technique et éducative du futur centre. Le sérieux et la qualité du dossier fourni par l'association « Cœur de Mère » présente des garanties de réussite.

La Commune de Banfora soutient activement ce projet et l'association. Elle est partie prenante du comité de pilotage, de l'ensemble du projet de réinsertion et assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction du centre.

La Ville de Pessac a décidé de s'associer par l'aide à la construction de la première phase du futur centre, qui comprend notamment trois salles de formation et deux bureaux.

Il a été établi sur place un projet de convention de réalisation et de financement, qui recense les engagements des divers partenaires, à savoir :

- Ville de Pessac : 30 000 €
- Commune de Banfora : 3 636 €
- Association « Cœur de Mère » : 3 354 €

Monsieur l'Ambassadeur de France au Burkina Faso, qui a reçu la délégation de la Ville de Pessac le 9 janvier à Ouagadougou, a engagé la Ville de Pessac à poursuivre sa coopération décentralisée avec Banfora pour deux raisons essentielles :

- le Burkina Faso est un des pays les plus pauvres de la planète et la France entretient des relations fortes avec ce pays pour l'accompagner dans son développement.
- Banfora est une commune active qui connaît un développement dans tous les domaines depuis quelques années. Le phénomène des filles mères s'amplifie et seules des actions directes, comme celles qui sont envisagées dans ce projet, fourniront des résultats et feront reculer cet état de fait.

Il est proposé :

- d'approuver le projet de création d'un centre de réinsertion professionnelle pour jeunes filles mères à Banfora
- d'approuver la convention de réalisation et de financement de la première phase de construction de ce centre de réinsertion de jeunes filles mères,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant,
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès d'institutions et d'organismes susceptibles d'intervenir dans le financement de cette opération.
- de dire que les crédits seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire précise qu'il a envoyé à l'ensemble des élus du Conseil Municipal un compte-rendu du déplacement à Banfora du début d'année. Il y est fait état des rencontres et des échanges qu'ils ont eu aussi bien sur le projet Cœur de Mère que sur la lutte contre le sida ou sur le développement économique de la région soumis à des difficultés importantes.

Lors de la rencontre avec l'Ambassadeur de France, il a été question de la nécessaire présence des collectivités territoriales françaises non seulement en Afrique et dans d'autres pays du monde, mais surtout au Burkina Faso, et aussi des projets communs entre la ville de Pessac, l'Ambassade de France et la commune de Banfora.

C'est un projet social, humanitaire, d'intégration et qui en même temps laisse la place aux uns et aux autres, Pessac n'intervenant que dans l'investissement.

Monsieur le Maire remercie Madame Bourdeau, MM. N'Diaye et Dubos ainsi que les services municipaux d'avoir oeuvré à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-102 : Contrat de Co-développement 2012/2014 entre la Communauté Urbaine de Bordeaux et la Ville de Pessac

Le développement rapide de l'agglomération Bordelaise, l'apport important de population dû à sa forte attractivité et les enjeux qui en dépendent ont conduit la Communauté Urbaine de Bordeaux à proposer à ses communes membres de coordonner leurs efforts pour construire l'agglomération Bordelaise de demain.

Un premier contrat a été établi pour la période 2009-2011. Celui-ci a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2009 et du Conseil Municipal du 17 septembre 2009. Il a permis de réaliser 48 projets importants dont les îlots 2 et 3 de la ZAC Centre Ville et la rénovation de la place de la V^{ème} République, l'écoquartier de l'Artigon, l'étude de développement du Grand Bersol, l'aménagement du Bioparc, l'aménagement des avenues du Général Leclerc et de la Châtaigneraie, le déplacement du centre de recyclage du Bourgailh, la rénovation du Centre Commercial de Cap de Bos.

Un nouveau contrat a été proposé et négocié pendant l'année 2011. Celui-ci a été construit sur la base du projet métropolitain BM 3.0 et du projet de territoire durable de la commune à l'horizon 2025 et fait preuve d'une ambition forte et partagée entre la Commune de Pessac et la Communauté Urbaine de Bordeaux pour un développement dynamique et équilibré du territoire. 64 projets ont été retenus, parmi lesquels :

- Le prolongement du tramway jusqu'à l'Alouette,
- La finalisation de la ZAC centre-ville même si les derniers travaux seront réalisés au contrat suivant,
- La réalisation du projet SAVE Ecosite du Bourgailh,
- La réhabilitation du quartier Châtaigneraie/Arago/Camponac,
- L'engagement de la rénovation du parc d'activité du Grand Bersol,
- La réalisation du pôle intermodal et l'aménagement de la centralité de l'Alouette (50 000 logements),
- L'aménagement des secteurs Pin Vert, Échoppes et Pontet, en renforcement du centre-ville,
- L'accompagnement du plan Climat et de l'Agenda 21 de la ville.

Confortant la position de Pessac et son rôle dans le développement de la CUB, il formalise des engagements communs de transformation de la commune et de l'agglomération et donne une visibilité renforcée à l'action publique.

Ce contrat de co-développement, approuvé par la Communauté Urbaine lors de son conseil du 17 décembre 2011, sera signé pour trois ans 2012-2013-2014. Il fera l'objet d'un bilan annuel et sera renégocié pour la période triennale suivante 2015-2017.

Des avenants sont prévus pour compléter des projets non encore totalement bouclés.

Il est proposé d'approuver le contrat de co-développement 2012-2014 et d'autoriser Monsieur Le Maire à le signer ainsi que les avenants qui pourraient intervenir.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Olivier** qui déclare « *la politique définie par la communauté urbaine en matière contractuelle avec les communes qui donne lieu à ces contrats de co-développement est extrêmement importante. Il y a un engagement réciproque contractualisé et il y a aussi un fort engagement financier de la CUB. Comme d'habitude, je vous en félicite Monsieur le Maire et on peut tous s'en féliciter, Pessac est bien servi. Et c'est tant mieux, pour Pessac. C'est la raison pour laquelle, d'ailleurs, je ne comprends pas que Monsieur Raynal ait été le seul de l'assemblée à voter contre.* »

Monsieur Olivier ajoute, en guise de boutade, qu'il prend acte du fait que Monsieur le Maire a déclaré son accord avec les orientations de la politique de la CUB en matière métropolitaine.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare « *On nous demande d'approuver ce projet de 64 objectifs de la CUB, c'est un chiffre impressionnant, mais nous pouvons, avec quelques raisons, en ces temps de crise et d'incertitude, nous demander quels seront les moyens réels pour les réaliser.*

Parmi ces 64 projets, certains ne nous posent aucun problème mais nous avons des réserves sur d'autres.

Sur le projet de la SAVE du Bourgaillh, nous avons déjà émis des réserves sur ce projet dispendieux dans une époque de vaches maigres où le niveau de vie de la population des quartiers populaires ne cesse de baisser dans un contexte de chômage massif. Il nous semble qu'il y a d'autres priorités.

Plusieurs projets, sous prétexte de développement du tissu économique de la commune - Bersol, Bioparc, Aquitaine des métiers, Unitec - représentent, en fait, une aide supplémentaire aux entreprises ou à celles que l'on espère attirer.

Quelles assurances, quels moyens se donne la commune pour vérifier que ces entreprises aidées ont créé ou, au minimum, ont tout fait pour maintenir des emplois et ne participent pas au flot de licenciements individuels dans les PME, comme dans les grandes entreprises. Et combien ces entreprises embauchent-elles de salariés, de jeunes chômeurs des quartiers populaires ? Aussi, nous nous abstenons. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Dubos** qui déclare que sur ce dossier qui lui tient particulièrement à cœur, il souhaite faire une intervention sur deux thèmes. « *Tout d'abord sur la démarche elle-même, et sur l'origine de cette démarche. Elle remonte au début de cette mandature où la CUB, à l'initiative de son président Vincent Feltesse, a lancé cette démarche de contrat de co-développement posant ainsi les bases du projet de territoire métropolitain à 10 ans. Ces contrats sont établis en concertation à partir du croisement des ambitions métropolitaines et municipales. Ils tracent la feuille de route de la CUB et établissent de nouvelles relations entre les partenaires locaux désormais co-responsables. Ils rendent l'action communautaire plus transparente et plus lisible dans le temps et donnent plus de souplesse et de marge de manœuvre aux communes. C'est ce qu'on peut en retirer dans la réalité et je voudrais aussi rendre hommage à cette occasion à la fois aux élus de la CUB et à Madame Cartron, vice-présidente qui menait les concertations avec les 27 communes, ce qui n'est pas facile et je salue aussi les services, aussi bien ceux de Pessac que ceux de la CUB, qui ont largement contribué à la mise en place de contrat.*

Sur le contenu, trois années ont passé depuis le lancement et il suffit de parcourir notre agglomération importante, que ce soit de Blanquefort à Gradignan ou de Cenon à Saint Aubin-de-Médoc, et je cite ces villes-là parce qu'on peut y voir, étant membre d'une commission qui suit toutes ces opérations, les efforts faits par les maires et avec la CUB mais aussi en passant par Bordeaux, Mérignac et bien sûr Pessac, pour constater le nombre et l'ampleur des chantiers, déjà terminés pour certains, en cours de réalisation pour d'autres, ou en projet. En effet, les 27 communes de la CUB, toutes sans exception, leur maire étant les porte-paroles de cette démarche, se sont appropriées cette démarche qui leur permet de développer leur propre projet de territoire en complète cohérence avec le projet métropolitain d'agglomération.

En ce qui concerne notre territoire, Pessac a depuis le début adhéré à cette démarche et s'est engagée dans cette dynamique métropolitaine, et là-aussi, il suffit de parcourir la ville de Brivazac-Chiquet au Monteil, de Toctoucau-Magonty à Verthamon en passant par Arago-Châtaigneraie, le centre-bourg ou Alouette-France pour constater l'importance des actions menées. Le document remis sur table illustre parfaitement les aspects positifs de ce bilan sur ces trois dernières années et montre d'une façon incontestable l'intérêt d'une telle démarche pour le développement de notre ville mais aussi et surtout pour l'amélioration de la vie quotidienne des Pessacais, que ce soit pour leur cadre de vie, pour leurs déplacements, pour les services offerts. Je citerais pour compléter la présentation quelques exemples particulièrement marquants mais illustrant aussi le bon équilibre, car c'est un souci constant que nous avons, sur l'ensemble du territoire pessacais dans les actions menées. Il est hors de question de dire que toutes les actions se situent sur un endroit précis et celles qui ont été retenues le montrent bien. 1 millions d'euros pour le Boulevard de la connaissance dans le grand Bersol. 3,5 millions d'euros pour l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès de Chateaubriand à Nancel Pénard en liaison avec l'opération « 50 000 logements » sur cette entrée de ville est de Pessac. 1 250 000 € pour l'aménagement du bourg de Toctoucau. Tout ce qui va accompagner l'arrivée du tramway avec les accès au CHU Haut Lévêque, le futur parc-relais et la gare intermodale de l'Alouette pour 1 millions d'euros. 1 millions d'euros pour le projet de sécurisation de l'avenue de Beutre. 200 000 € pour les aménagements des abords du Peugeot, 500 000 € pour la continuité de la piste cyclable du domaine universitaire vers Cestas. On s'inscrit

donc dans une démarche en continu, on amorce également comme dans le précédent contrat, le prochain contrat en menant des études sur un certain nombre de secteurs, où nous demanderons les budgets pour réaliser les opérations dans le contrat 2014-2016. On travaille sur du long terme, dans une démarche participative car tous les acteurs, habitants, riverains, comités de quartier, associations diverses sont associés et au courant de tous ces grands projets de la ville mais aussi de l'agglomération. Pour compléter tous ces gros travaux d'aménagement du Codev, on travaille aussi en complète transparence sur le fonds de proximité qui vient compléter des actions. 2 millions d'euros de la CUB tous les ans pour améliorer sur des axes secondaires la vie quotidienne des habitants. C'est donc un projet important et essentiel pour le développement et l'intérêt de tout le monde et je ne comprends pas pourquoi un des élus représentant la ville de Pessac a voté contre étant le seul d'ailleurs sur l'ensemble des élus communautaires. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Curvale** qui déclare « *Lors du vote des contrats de co-développement au dernier conseil communautaire, il y a eu, en effet, une quasi unanimité sur la qualité de ces contrats et un rappel aussi que lors de la première génération de ces contrats, ils avaient été accueillis avec un certain scepticisme ou quelques doutes de la part des maires. Je ne sais pas si c'est Pessac qui est la mieux servie. Visiblement tous les maires qui étaient présents ont fait part de leur satisfaction et du travail engagés de chaque côté, et donc, de façon générale de l'impression d'être réellement concerté, écouté, de se retrouver dans ces contrats. D'autant plus que le dispositif de suivi permet ensuite de réajuster, de choisir éventuellement d'autres actions. Le tout dans le respect des enveloppes initialement négociées. Le point important c'est que cela permet à la CUB et aux communes qui la composent de passer d'une logique qui était peut-être parfois un peu trop une logique de guichet, à une conception des projets et une définition des priorités centrées sur les compétences communautaires, le projet métropolitain, les projets de territoires...*

Juste un élément que j'avais souligné lors du Conseil de Communauté et que j'apprécierai aussi bien comme élue communautaire et que comme élue pessacaise, l'ensemble vise à rendre plus lisible les priorités, les différentes actions par rapport aux compétences communautaires, donc justement à couvrir tous les champs des compétences communautaires et pas uniquement de manière traditionnelle les travaux de voirie par exemple. Pour favoriser cette lisibilité, une présentation de la CUB par axe des grandes politiques permettrait de se rendre compte de ce qui revient à chacune. Monsieur le Maire a pointé précédemment certaines des demandes de la ville pour les politiques culturelles, sportives, le Plan Climat ou l'Agenda 21, c'est vrai qu'une telle présentation permettrait d'avoir le recul nécessaire et une autre lecture de ces contrats de co-développement pour voir s'ils prennent bien en compte ces demandes-là en dehors du fait de participer au financement des chargés de mission Agenda 21 ou pour ces contrats de co-développement d'avoir mis fortement l'accent sur la politique Vélo, et de façon générale l'éco-mobilité, qui figure dans tous les contrats. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Raynal** qui déclare « *Nous nous situons effectivement dans la continuité du conseil de CUB du 17 décembre dernier. Sur les 27 communes, aucune n'a voté contre. C'est logique puisque négocié en amont. Ce qui l'est moins, sans doute, c'est le fait qu'il y ait une seule délibération pour la totalité des communes. S'il devait y avoir une délibération pour chaque commune, nul doute qu'il pourrait y avoir des différences dans la manière dont les votes sont obtenus. Effectivement, je fus le seul, le 17 décembre, sur les 120 conseillers, à voter contre. D'autres se sont abstenus. Alors que je m'étais simplement abstenu lors de la première édition de cette nouveauté que constituent les contrats de co-développement en 2008/2009 parce que l'essentiel de ce qui était contenu me semblait positif. Aujourd'hui, si on regarde simplement en termes financiers, cela reste vrai pour Pessac. Si on regarde dans le détail, ce que je vais faire, cela n'est plus vrai, et j'ai voulu marqué une opposition forte à un projet en particulier. Vous avez fait une présentation, qui est sans doute très complète, mais qui manque de synthèse. Alors, je vais la faire. C'est un contrat de co-développement d'environ 72 millions d'euros, 50 pour la troisième phase du tram et pour ce qui reste une grosse moitié, 12 millions, pour un ensemble de mesures sur lesquelles je n'ai aucune objection et puis, à peu près 10 millions d'euros pour le projet SAVE et tout ce*

qui l'entoure en terme de voirie, de déplacement de déchetterie... Et c'est la raison. C'est le premier élément que je vais développer, parce que je vais actualiser mon intervention du Conseil de CUB par une nouvelle proposition que je formulerai en deuxième partie de mon intervention. Nous sommes contre ce contrat qui comme je le dis, même si dans l'absolu on peut comme Monsieur Olivier considérer que Pessac est bien servi. Ce qui me fait penser d'ailleurs que la logique de guichet dont parlait Madame Curvale n'est pas totalement abandonnée. Si donc, on peut se réjouir que Pessac reçoive beaucoup de la CUB on peut regretter que se soit pour en faire ce qu'elle a décidé d'en faire. Puisque 10 millions d'euros pour le projet de super zoo du Bourgailh, nous semble être totalement à côté de la plaque. Profitons en pour faire un point d'actualité sur ce projet, je l'ai fait le jour du Conseil de CUB, depuis il y a eu quelques nouveautés et d'autres sont à venir. Je voudrais éclairer l'ensemble du conseil municipal puisque tout le monde n'a pas la chance d'être conseiller communautaire et puis, parce que vous aussi Monsieur le Maire étiez absent ce jour-là, donc vous n'avez pas pu répondre à mon intervention, c'est Monsieur Guillemoteau qui l'a fait et vous n'avez pas pu défendre les différents projets de votre commune. Alors, rappel des faits. Aujourd'hui, où en sommes-nous ? Monsieur Da Cunha, ancien propriétaire du zoo, celui auquel, nous, collectivité publique, avons racheté le zoo pour 2,6 millions d'euros, était censé réinvestir cette somme qui semblait extravagante, dans le projet de délégation de service public qui était prévu. Il n'a pas soumissionné et il est parti avec ses 2,6 millions d'euros sous le bras. Très belle opération pour Monsieur Da Cunha. Aujourd'hui, Monsieur Da Cunha, dont le départ avec ses partenaires semblait condamner le projet, a été remplacé par un chevalier blanc qui est la SAURE, société comparable à la Lyonnaise ou la Générale des Eaux, qui est donc entrée au tour de table et qui va investir quelques millions d'euros semble-t-il, c'est la promesse qu'elle a formulé, en particulier pour s'implanter dans une région où elle est totalement inconnue. La DSP qui avait échoué du temps de Monsieur Da Cunha - parce que le projet n'était pas économiquement viable - ce n'est pas moi qui le dit, c'est lui qui l'avait même écrit. Et Monsieur Da Cunha en terme de gestion n'était pas un mauvais. Aujourd'hui, tout le monde s'en aperçoit. D'ailleurs, et je terminerai là sur cette partie de mon intervention, lorsqu'on se fait rouler dans la farine avec ses propres deniers on dit qu'on est naïf mais après tout c'est son propre argent. Lorsqu'on le fait avec l'argent public, je pense qu'on doit être dénoncé ainsi que je l'ai fait en votant contre et on doit à mon sens subir la sanction des urnes. On le verra au moment des élections municipales quand elles arriveront. Mais encore, si on s'en était tenu à simplement gaspiller 2,6 millions d'euros, mais on s'apprête maintenant à en gaspiller 10 millions de plus, 10 de mieux. Alors, c'est la proposition nouvelle que je veux faire aujourd'hui. L'actualité, vous avez amplement développé le sujet, fait qu'aujourd'hui la ville de Pessac, quoique bien gérée, c'est ainsi que vous vous plaisez à le rappeler y compris en Conseil de CUB, ne trouve pas de prêteur pour financer la totalité de son programme d'investissement et a du renoncer, temporairement je l'espère, au projet de salle Sport-Evénement de Bellegrave. Qu'est ce qui manque ? Environ 10 millions d'euros. Quelle est la somme que le contrat de co-développement consacre au super zoo du Bourgailh ? A peu près 10 millions d'euros. Faisons un switch, terme financier. Séparons les deux, je pense que la CUB ne verrait pas d'inconvénient à ça. Vous dites que dans le contrat de co-développement le sport fait partie des priorités, là vous montreriez qu'il y a priorité effective sur le sport plutôt que sur les loisirs avec un projet sur lequel on ne peut que s'interroger. Alors, la difficulté à emprunter vous fournit un excellent prétexte pour que vous puissiez vous désengager avec les honneurs, en montrant bien que la salle Sport-Evènement de Bellegrave est votre priorité, en plus aux yeux des Pessacais je suis sûr qu'ils vous en seraient gré, en tout cas nous oui, puisque cela vous donnerait le prétexte de laisser ce projet, sans pour autant contrarier Monsieur Rousset qui en est le véritable inspirateur et qui continue de tirer toutes les ficelles sur le sujet. En fait, vous allez si vous continuez, réaliser une promesse qui était contenue dans les documents de campagne de 1989 de Monsieur Rousset. 25 ans pour le réaliser, cela montre qu'il y a de la suite dans les idées. Je pense que le monde a changé depuis, que les contraintes et les réalités ont également changées, apparemment pas pour la majorité municipale actuelle. Alors, sautez sur l'occasion Monsieur le Maire, profitez de ce prétexte, modifiez ce contrat de co-développement, vous trouveriez ainsi l'occasion de montrer aux sportifs pessacais tout l'intérêt qu'ils méritent. »

Monsieur le Maire lui répond que sa réflexion est tortueuse et donne la parole à **Monsieur Guillemoteau** qui déclare « *Je dois à la vérité de dire que Monsieur Raynal m'éclaire. En effet, j'avais cru deviné la raison pour laquelle il avait, sous les yeux ébahis de 119 de ses collègues, voté contre le CODEV. Il n'avait pas donné d'explication aussi franche et directe devant la CUB, c'est plus difficile. Comme il n'ose pas le faire devant le Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgaillh qui est l'instance devant laquelle il devrait développer ses arguments et qui est l'instance devant laquelle il ne développe jamais ses arguments. Je l'invite à venir nous voir au Syndicat mixte. Il le fait régulièrement, mais il est taisant sur ces arguments-là. C'est pourtant devant cette instance publique qu'il peut s'expliquer et qu'il doit s'expliquer. Je crois qu'il se trompe d'instance lorsqu'il vient parler ici du Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgaillh. C'est le premier point.*

Le second, j'avais deviné que son refus avait trait à la politique structurante d'agglomération mise en œuvre par la CUB, il y a déjà quelques années - faut-il le rappeler ? - Puisque Monsieur Raynal est en retard, les choses sont votées à la CUB, elles le sont depuis des années déjà et le contrat de CODEV n'est qu'un rappel des engagements pris par la CUB en son temps. Alors je me suis dit : il peste parce qu'un des dossiers structurants d'agglomération n'avance pas ou le chiffone. Est-ce que ce sont les Cascades de Garonne qui ne vont pas assez vite à Lormont ? Je me suis posé la question du Centre Touristique et Culturel du Vin qui a sollicité et obtenu en son temps 6 millions d'euros, comme nous l'avons fait pour le projet SAVE, et qui nous a demandé de voter une augmentation de 50% de cette subvention, passant de 6 à 9 millions d'euros avec la précision et la mention qu'un million d'euros de subvention de fonctionnement ont été dépensés depuis la création de l'association de préfiguration. A priori, c'est peut-être ça qui offusque Monsieur Raynal ? Pas du tout, il continue de s'en prendre au projet SAVE voté depuis des années, qui fonctionne et qui n'a pas demandé un centime d'augmentation par rapport au projet initial – je le rappelle, s'il en est encore besoin – 6 millions d'euros ont été votés par la CUB, 6 millions par la Ville de Pessac et 6 millions d'euros, avec l'intérêt bien compris de la Ville de Mérignac, par le Conseil Régional d'Aquitaine. Ce qui l'embarrasse, c'est que le projet est sur les rails, qu'il fonctionne et qu'il va connaître son aboutissement puisque nous arrivons à la phase opérationnelle. Il ne peut plus arrêter le train qui est en marche sauf qu'il essaye d'anticiper, et que là-aussi il se trompe encore de débat puisqu'il nous annonce qu'aujourd'hui la DSP a été lancée et que nous avons trouvé le lauréat. Et bien non, Monsieur Raynal, nous n'avons pas trouvé le lauréat de la DSP. La société SAURE, à laquelle vous avez fait référence, est devenue partenaire de la SEML qui dirige actuellement le zoo. Ce dernier se porte très bien mais est appelé à un développement infiniment plus important dans le cadre de la politique touristique d'agglomération mise en place, dans le cadre de la politique touristique régionale qui doit être mise en place et je vous renvoie pour cela aux cartes où on voit que le Sud-Ouest manque cruellement d'équipements touristiques. Ça fait aussi partie de la vie quotidienne des gens. Il faut les faire rêver et également penser à l'emploi. Parce que ce projet est sur les rails, parce qu'il va connaître son aboutissement dans les règles juridiques auxquelles nous nous sommes engagées, c'est à dire le lancement d'une DSP. Nous verrons qui est le lauréat. Et le projet connaîtra l'aboutissement qu'ont souhaité les pessacais et qu'ont souhaité les conseillers communautaires à 119 voix contre une. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Laversanne** qui souhaitait intervenir car il a été particulièrement surpris de la charge qu'il a entendu contre le développement économique de la part de Monsieur Barthélemy. Même si parfois, il peut partager certaines de ses opinions, là il est très surpris de sa méconnaissance du développement économique et notamment du fait que c'est de l'investissement qui est fait. Ce ne sont pas des subventions aux entreprises mais des investissements pour les attirer. Doit-on laisser vieillir la zone de Bersol et la laisser devenir un repoussoir ? Pour que les entreprises partent ailleurs, à l'extérieur de la CUB, alors que les services œuvrent pour les faire venir et créer de l'emploi. Au regard des sommes mobilisées, le nombre d'emplois créés est tout à fait significatif et contredit tout à fait l'approche de Monsieur Barthélemy. Monsieur Laversanne ajoute qu'il est déçu par sa méconnaissance des entreprises et des chefs d'entreprises et l'invite à l'accompagner à visiter des entreprises, à voir l'attachement des chefs d'entreprises pour Pessac et à y développer de l'emploi.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare que si Monsieur Laversanne parle de développer à Bersol des transports en commun pour les salariés, il est tout à fait d'accord. Mais concernant le fait que bien souvent ces investissements servent à l'installation d'entreprises dont on n'a aucun moyen de vérifier par la suite s'ils embauchent réellement des salariés, s'ils maintiennent l'emploi ou s'ils ne se comportent pas comme beaucoup d'entreprises actuellement qui procèdent à des licenciements individuels par flots.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à **Monsieur Verdon** qui déclare « *après les débats qui viennent d'avoir lieu, je voudrais mettre en relief l'importance des participations de la CUB pour la réalisation de nos grands projets d'aménagement de la ville. Pour le centre-ville, il faut noter la dotation de 1 250 000 € pour les espaces emblématiques du centre, en particulier la rénovation en cours de la place de la V^{ème} République, étant entendu que cet effort sera prolongé par le traitement des avenues Pasteur, Jean-Jaurès et du carrefour Chateaubriand. 1 650 000 € figurent également pour le traitement des voiries et espaces publics des îlots 3 et 4 ainsi que de la rue Nelson Mandela. La place autour de la station de tramway Médiathèque-Camponac et le cheminement doux le long de l'Artigon feront l'objet d'une dotation communautaire de l'ordre de 770 000 € dans le cadre de l'écoquartier de l'Artigon, compris dans le PAE du Pontet. Il convient de noter l'accompagnement de la CUB pour nos réflexions sur le devenir du secteur Chappement-Lucildo, cela se fait actuellement pour les études et se poursuivra pour la réalisation d'équipements à définir dans le scénario d'aménagement qui sera retenu. Enfin, il faut souligner l'inscription dans ce contrat des sites de l'opération « 50 000 logements » autour des transports collectifs, c'est à dire le croissant Médoquine-Pin vert-Le Pontet-Saige-Campus et France-Alouette d'autre part. Il est à noter que des avenants seront pris en fonction des suites opérationnelles sur ces deux secteurs, cela vaut pour les équipements publics d'infrastructures et de superstructures mais un focus est mis dès maintenant sur le réaménagement du carrefour de l'Alouette.*

Ainsi sont bien pris en compte les grands projets déjà engagés ou que nous engagerons dans le cadre du présent contrat, c'est à dire d'ici 2014. Et cette contractualisation témoigne de l'intérêt que porte la CUB à la 3^{ème} ville de l'agglomération et reflète bien que l'aménagement urbain est une compétence partagée entre les villes et leur intercommunalité. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Martin** qui s'adresse à Monsieur Guillemoteau en lui disant « *Dieu merci ! Il existe des compte-rendus de réunions à la CUB comme au Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgailh. Si vous recherchez un peu les interventions que nous avons faites au syndicat mixte, vous verrez que vous avez menti effrontément en disant que Monsieur Raynal ne s'était jamais lever contre ce projet. De la même façon qu'en conseil de CUB, il n'a parlé que de SAVE pour expliquer son vote. Alors, si vous recherchez un petit peu plus en arrière dans les compte-rendus du Syndicat mixte du Pôle touristique du Bourgailh, vous verrez que moi je m'étais interrogé sur le véritable but de Da Cunha et que j'avais aussi envisagé l'hypothèse qu'il s'en aille avec la cagnotte, exactement ce qu'il s'est passé. Alors, regardez un petit peu en arrière. Une dernière chose, vous dites que le projet de SAVE est sur les rails, il ne le sera que si la DSP aboutit. Pour l'instant ce n'est pas le cas. »*

Monsieur le Maire intervient et déclare « *nous sommes en 2012 et j'aimerais bien que les débats de 2008 du syndicat mixte ne viennent pas forcément dans ceux du Conseil Municipal. Les débats du syndicat mixte restent au syndicat mixte. Ici, nous parlons de la réalité de ce qu'il y a entre la CUB et la Ville.*

Pour une équipe municipale dont j'ai entendu dire ce soir que c'était une équipe d'amateurs cela ne paraît pas si mal que ça. Donc, en tout cas, je ne peux que me féliciter de ces réalités et je félicite non seulement l'équipe municipale mais aussi les services, Claude Sauvé, notre Directeur général des services, l'ensemble des services considérés, Michel Leredde, Directeur général Adjoint, qui prend une importance considérable dans l'élaboration de ces documents. Merci aux uns et aux autres de faire que cette ville avance et qu'elle avance bien ! »

La délibération est adoptée à la majorité.

Mmes Lafarie, Marcadet-Labarbe, Trautmann, Poustynnikoff et MM. Breuzard, Martin et Raynal votent contre.

Abstention de Mme Ufferte et M. Barthélemy.

Environnement :

aff n°2012-103 : Plan Climat Énergie de Pessac – Avis de la commune sur le Plan de protection de l'atmosphère en application de l'article L 222-4 du Code de l'Environnement

Depuis 2007, des dépassements des normes européennes relatives à la prévention des impacts sur la santé humaine, en particulier concernant les particules fines en suspension (PM10) et le dioxyde d'azote (NO₂) ont été constatés sur 13 agglomérations françaises, dont Bordeaux. Depuis le 20 novembre 2009, ces 13 zones sont mises en demeure par la Commission européenne de respecter les valeurs limites de PM10 dans l'air.

Dans ce contexte, le Préfet a lancé, le 28 mars 2011, la révision du PPA de Bordeaux, avec un double objectif : poursuivre l'amélioration de la qualité de l'air sur l'agglomération bordelaise et apporter des éléments de réponse de la France à l'Union Européenne dans le cadre de ce contentieux.

Le projet de Plan a été élaboré en concertation avec les services de l'État, des représentants de certaines collectivités (Région, Département, CUB, Villes de Bordeaux et Mérignac), AIRAQ et des associations environnementales et ce, dans le cadre d'un comité technique de suivi du PPA défini par le Préfet par arrêté du 22 janvier 2002. Envoyé le 13 février par le Préfet, il est soumis à consultation de toutes les collectivités locales du périmètre durant trois mois avant enquête publique. Approuvé par arrêté préfectoral après consultation, un suivi annuel sera assuré par le CODERST (Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques sanitaires et technologiques).

Le projet de PPA comprend des objectifs chiffrés et diverses mesures par grand secteur d'émissions. Contrairement au Plan Régional Santé Environnement d'Aquitaine n°2 adopté en juillet 2010, au PDU et Plan Climat CUB dont il reprend une grande partie des mesures, il reste à préciser pour une déclinaison opérationnelle (pilote, échéancier, budget, indicateurs d'évaluation des actions).

La lutte contre le changement climatique et pour l'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu majeur pour Pessac, qui est fortement engagée dans le développement durable depuis plusieurs années. Ainsi, plusieurs des mesures proposées par ce projet de PPA sont déjà mises en œuvre, suivies et évaluées de façon concertée, via l'Agenda 21 lancé en 2005 par la Ville.

Pour aller plus loin, la Ville a engagé fin 2011 l'élaboration concertée de l'acte II de son Agenda 21 et de son Plan Climat Énergie, avec tous les acteurs concernés réunis dans un comité de pilotage A21 élargi. Elle y place l'amélioration de la qualité de l'air comme un défi majeur, avec une quadruple ambition :

- améliorer et partager la connaissance de la qualité de l'air pessacais
- fédérer les acteurs et initiatives, poursuivre et mettre en synergie les efforts
- mutualiser les outils et optimiser les démarches de sensibilisation citoyenne
- suivre et évaluer les actions pour rendre compte annuellement et collectivement des impacts.

Regrettant de ne pas avoir été associée à son élaboration en amont, la Ville de Pessac émet des réserves sur les points suivants :

- la gouvernance de ce Plan reste à préciser, pour veiller à son articulation avec les documents cadre et programmes d'actions déjà existants menés par les collectivités du périmètre
- les indicateurs et analyses de l'état des lieux sont insuffisamment détaillés ; le diagnostic est à poursuivre et affiner par zone géographique, en lien avec l'observatoire régional climat-air-énergie prévu au SRCAE ;
- sa déclinaison opérationnelle et territoriale reste à préciser, notamment sur la question des moyens de mise en œuvre, des pilotes, et du lien avec les plans d'actions PRSE, A21 et Plan Climat Énergie territorial (PCET) du périmètre,
- le dispositif de suivi et d'évaluation ne semble pas défini en amont.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de donner un avis favorable au projet de Plan de Protection de l'Atmosphère soumis, pour avis, aux collectivités territoriales sous les réserves mentionnées dans la délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération
- d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les actions engagées concourant aux objectifs de ce Plan et à mettre en œuvre les mesures de ce plan qui rentrent dans le champ des compétences de la Ville.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Curvale** qui déclare « *dans l'actualité d'aujourd'hui, vous avez certainement entendu rendre compte d'une étude de l'INSERM qui prend en compte à la fois les polluants intérieurs mais aussi la pollution extérieure qui peut parvenir notamment dans les classes, étude qui a été conduite sur près de 7 000 écoliers et qui montre que près d'un tiers sont exposés à un air contaminé. Elle met en cause également des pollutions qui viennent des particules fines qui sont visées par le PPA et par le dioxyde d'azote qui est également lié essentiellement aux émissions des véhicules diesel. Sauf erreur de ma part, l'Europe désire faire de 2013 l'année de l'Air avec une révision de la directive sur la qualité de l'air. C'est dans ce contexte que nous révisons dans une grande hâte le Plan de Protection de l'atmosphère dont Madame Dumont a rappelé que si la France a entamé ces révisions à marche forcée c'est pour échapper bien évidemment aux amendes très lourdes que la Commission européenne va finir par lui infliger. Ce qu'on peut regretter c'est une concertation très insuffisante pour les villes. Mérignac et Bordeaux étaient présentes dans le dispositif au titre de l'étude ZAPA, la CUB était forcément associée puisque c'est quand même un plan de protection de l'atmosphère sur l'agglomération et en plus il y a eu très peu de réunions. Trois réunions en tout, dont la dernière pour valider le document sur lequel nous devons nous prononcer aujourd'hui. Donc, sans pointer forcément les aspects pas assez volontaires de ce PPA, je dirais que ce qu'on pourrait rajouter aux réserves que la Ville émet et auxquelles notre groupe adhère tout à fait, ce serait de réclamer qu'on ne s'arrête pas à ce travail sur le PPA même si l'État est pressé mais qu'il y ait bien un véritable suivi. Dans le document, le suivi est confié essentiellement au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Sauf erreur de ma part, il doit y avoir un ou deux maires de la CUB qui n'y seront évidemment pas au titre de la CUB, mais au titre de ce conseil départemental. On pourrait peut-être réclamer à l'État de poursuivre un travail de suivi avec les acteurs concernés, les communes volontaires et qu'il y ait des possibilités de pouvoir réajuster ce PPA. Il est particulièrement peu ambitieux sur la circulation automobile. Un des points de départ étant qu'il faut d'abord agir sur la pollution qui vient notamment des vieilles chaudières et du chauffage au bois, ce qui reste à vérifier. Et, pour avoir comparé avec un autre PPA, un de ceux de la région PACA, où d'ailleurs les pourcentages sont exactement identiques à ceux de l'agglomération bordelaise, il y a des mesures beaucoup plus volontaires. Une ville comme Grenoble expérimente, par exemple, une réduction de la vitesse sur la rocade, en cas de pic de pollution. Nous avons déjà réduit la vitesse sur notre rocade, bien que cette mesure ne soit pas intégrée au PPA révisé. Il faut tester cette réduction de la vitesse car cela fluidifie le trafic, ça réduit les bouchons et ça limite la pollution. La fiche action sur les chaudières existe bien dans le PPA, mais on ne sait pas qui sera chargé d'aider les propriétaires à changer leur vieilles chaudières voire à changer de chauffage au bois. Cela risque d'être une mesure peu efficace et peu contraignante si on ne prévoit aucun dispositif d'accompagnement et si l'État n'indique pas clairement qui prend ces responsabilités.*

Pour terminer, il y a un Plan Particule national qui prévoit un certain nombre de mesures qui doivent être mises en œuvre en cas de pollution de l'air mais pour l'instant le décret n'est pas sorti.

En début d'année la législation est devenue encore plus contraignante et les dépassements sont déjà considérables sur l'Aquitaine. L'AIRACQ avait repéré plus de 34 événements, ce sont les seuils d'alerte, 1/3 sont sur l'agglomération bordelaise.

Actuellement, nous connaissons des conditions météo que nous apprécions peut-être pour le ciel bleu et la chaleur mais qui sont tout à fait dommageables en terme de pollution et ne correspondent pas évidemment aux moyennes saisonnières. Il est tout à fait vraisemblable que nous allons dépasser les seuils d'alerte tout au long de l'année 2012 quelque soit par ailleurs les déplacements des stations AIRACQ, dans le centre-ville ou

ailleurs, les dépassements seront enregistrés de la même façon. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Barthélemy** qui déclare « *on ne peut pas se prononcer contre cette délibération quand on voit que 13 agglomérations, dont Bordeaux, sont au-delà des normes européennes de pollution. Je suis d'accord avec les remarques faites par Mme Curvale et j'ajouterais même qu'à midi, aux informations télévisées, on nous expliquait que toutes les grandes villes sont atteintes par des taux de pollution extrêmement alarmants. Ceci dit, tout en partageant les réserves de la commune, surtout sur l'absence de moyens pour réaliser ce plan, nous nous abstiendrons dans la mesure où il nous semble bien mince face à la gravité du problème. Il faut élever le débat et nous répétons ce que nous avons déjà développé ici, une des raisons de l'embouteillage de la rocade et de la pollution qu'elle entraîne, en plus des coûts financiers, énergétiques et humains – stress et perte de temps -, c'est qu'au vu des prix des loyers et de la pénurie de logement, la plupart des salariés des concentrations d'emploi habitent de plus en plus loin de leur lieu de travail. Les habitants des cités dortoirs de la rive droite ou ceux qui, pour faire construire, ont du s'exiler à 50 ou 100 kms de Bordeaux, participent chaque jour, bien malgré eux, à cet encombrement et à l'aggravation de la pollution. L'autre problème majeur c'est aussi l'organisation générale de la production industrielle comme agricole. Les marchandises qui pourraient être produites près des lieux de consommation, sont transportées sur des centaines ou des milliers de kilomètres. Un transport coûteux et polluant qui ne se justifie que par la recherche du profit immédiat le plus élevé possible. Face à la gravité du problème, ce n'est pas un Plan Climat qui peut apporter réellement des solutions. Mais, on ne peut discuter un Plan Climat et préservation de la planète sans discuter à fond des enjeux réels tels qu'ils sont. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Hofer** qui ajoute « *il n'y a pas pire sourd que celui qui ne veut pas entendre. Si on se fait un peu tirer les oreilles par l'Europe, c'est qu'on n'a pas fait collectivement notre travail. Je fais partie de ces citoyens qui bénéficie des informations parce que je suis aller sur le site de l'AIRACQ. Chaque jour, à 17h00, apparaît le point sur la qualité de l'air et j'avoue que depuis le début de l'année, un jour sur deux, un seuil d'alerte est lancé. Il est inadmissible qu'il n'y ait pas une procédure qui permette au public de le savoir. Le seul moyen c'est de prendre le tramway puisque sur tous les quais du tramway l'indice ATMO est indiqué. C'est lamentable qu'il n'y ait pas une autre organisation qui permette à tous de savoir ce qui se passe réellement. Je souhaite que la ville s'inscrive dans ce dispositif et sur son site puisse aussi avoir la pastille AIRACQ, avec la qualité de l'air. Et qu'à l'accueil de la Ville, puisqu'on y met la météo, il y ait la même information. C'est complètement ahurissant que sur la rocade on ne puisse pas savoir ce qui se passe au niveau de la qualité de l'air puisque c'est un des endroits où la pollution est la plus importante et un des endroits où elle est la plus prégnante et la plus gênante, c'est en partie sur notre commune avec la rocade et l'autoroute vers l'Espagne. »*

Monsieur le Maire conclut en disant « *proposition est faite d'adopter ce plan avec les réserves exprimées par Mme Dumont, les propositions de suivi de Mme Curvale et effectivement la proposition de Monsieur Hofer d'avoir les informations de l'AIRACQ sur notre site internet et sur le dispositif Accueil. »*

**La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention de Mme Ufferte et de M. Barthélemy.**

aff n°2012-104 : Convention de partenariat avec Terre d'ADELES

Par délibération du Conseil Municipal en date du 10 novembre 2011, la Ville de Pessac a conclu une convention avec Terre d'ADELES. Afin de conforter son action sur le terrain de 2 ha mis à sa disposition par la Ville et, notamment, pour favoriser le développement de jardins citoyens, il y a lieu de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans.

Les activités de l'association s'inscrivent dans une dynamique :

- de mixité sociale et de solidarité : mobilisant des familles issues de tous les quartiers de Pessac. Ainsi, l'association établit des liens avec les acteurs sociaux de la commune,

notamment ceux intervenant auprès des familles résidant dans les quartiers dits sensibles. Terre d'ADELES est membre du collectif Pessac Social et participe au groupe de travail « épicerie solidaire ».

- d'autoproduction : aide pour « faire par soi-même », avec une visée d'autonomie au quotidien
- de participation active de toutes les familles adhérentes : en s'appuyant sur le SEL, l'association développe des échanges avec ses adhérents, les invitant à devenir acteurs et co-concepteurs des services qu'elle propose. Ainsi, en 2011, l'association a mobilisé 3 équivalent temps plein de contribution bénévole auprès de ces adhérents et partenaires.
- d'économie solidaire : Terre d'ADELES contribue au développement d'activités agricoles locales et offre des opportunités d'activités professionnelles à des personnes en insertion ou démarrant dans la vie active.

Terre d'ADELES qui comptait en 2011, 250 adhérents, a assuré la distribution de près de 60 paniers hebdomadaires à 88 familles de mai 2010 à janvier 2011 et 12 contrats d'AMAP ont été établis. Un nouveau lieu d'expérimentation et de démonstration a été créé, l'École des jardins.

Le partenariat avec la ville est basé entre autre sur le développement des relations avec les agriculteurs locaux, l'animation du JARDIN d'ADELES et du Système d'Échanges Local, la sensibilisation au Développement Durable, le soutien à la création d'autres jardins citoyens, la mobilisation des familles ayant des difficultés sociales ou financières en développant des partenariats avec les acteurs locaux.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention avec Terre d'ADELES,
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Aménagement urbain :

aff n°2012-105 : Groupe scolaire Jean Cordier - Incorporation dans le domaine public communal

Par acte en date du 4 décembre 2009, la commune a racheté à la Communauté Urbaine de Bordeaux un immeuble sis 11, rue Claude Debussy acquis par voie de préemption à des fins communales dans le cadre du projet d'extension du groupe scolaire Jean Cordier et de la maison de quartier de Verthamon.

Après division parcellaire le terrain cadastré BI n°712 d'une contenance de 162 m² sera rattaché au groupe scolaire Jean Cordier et incorporé au domaine public communal.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la parcelle au groupe scolaire Jean Cordier et de la classer dans le domaine public communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Sports :

aff n°2012-106 : Convention de partenariat entre la ville de Pessac et l'Association Sportive et Culturelle de Pessac Alouette (ASCPA)

La Ville de Pessac apporte un financement à l'ASCPA Omnisports et à ses sections dans le cadre de leurs activités sportives et culturelles. L'ensemble de ces subventions étant supérieur à 23 000 €, il y a lieu, conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, de signer une convention avec cette association.

Cette convention a pour objet de formaliser les engagements des deux parties :

Il s'agit pour l'ASCPA Omnisport, de la mise en œuvre d'un projet dont l'objet est de promouvoir le sport pour tous et le plus haut niveau pour chacun.

Les missions posées par le projet seront :

- structurelles (espaces de partage, lieu de débat)
- sportives (accès aux pratiques)
- éducatives (favoriser l'épanouissement, contribuer à la découverte, se structurer techniquement, se fixer des objectifs, développer les valeurs fondamentales du sport)
- économiques (mutualiser des moyens, rationaliser des ressources et des biens)
- sociales (favoriser l'intégration, développer les valeurs citoyennes, sensibiliser au développement durable)

La Ville, pour sa part, s'engage à soutenir financièrement la réalisation des axes de ce projet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la délibération.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Monsieur le Maire précise que récemment une rencontre à eu lieu avec le Président de l'ASCPA qui avait quelques difficultés à boucler son budget. La ville lui a donc alloué une subvention exceptionnelle de 1 250 €.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-107 : Convention de partenariat entre la ville de Pessac et le Stade Pessacais Union Club (SPUC)

La Ville de Pessac apporte un financement au SPUC Omnisports et à ses sections dans le cadre de leurs activités sportives. L'ensemble de ces subventions étant supérieur à 23 000 €, il y a lieu, conformément aux dispositions du décret n°2001-495 du 6 juin 2001, de signer une convention avec cette association.

Cette convention a pour objet de formaliser les engagements des deux parties.

Le SPUC s'est doté d'un « projet de club » afin de mieux cibler et atteindre les quatre objectifs fixés par les adhérents :

- promouvoir les activités sportives,
- renforcer l'identité commune « SPUC »
- fédérer les associations en développant et en offrant des services,
- développer des activités et des manifestations générant de nouvelles ressources.

La Ville, pour sa part, s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention annexée à la présente
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-108 : Reconstruction et régénération de courts de tennis au stade André Nègre – Demandes de subventions et approbation du plan de financement prévisionnel

A la suite d'un diagnostic de la Fédération Française de Tennis (FFT) effectué en 2009, les courts 2 et 4 en béton poreux situés au stade André Nègre ont été régénérés durant l'exercice 2010. Pour la sécurité des usagers, la qualité de jeu et afin de répondre aux normes fédérales de compétitions, le diagnostic de la FFT recommandait également la reconstruction du court 3 et la régénération du court 1.

La reconstruction du court 3, d'un coût prévisionnel de 23 400 € H.T., est susceptible d'être financée par la FFT et le Conseil Général de la Gironde.

La régénération du court 1, qui inclut une mise aux normes de clôture pour un coût prévisionnel total de 12 300 € H.T., peut recevoir le soutien financier de la Ligue de Guyenne de Tennis.

La réalisation de ces travaux qui se fera conformément aux critères de développement durable exposés dans la consultation est envisagée pour le courant de l'été 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver cette opération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès de la FFT, de la Ligue de Guyenne de Tennis, du Conseil Général et de tout organisme pouvant intervenir dans le financement de cette opération et à signer les documents s'y rapportant ;
- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de dire que le financement sera prélevé sur le chapitre 23 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Culture :

aff n°2012-109 : Pessac en Scènes – Vente externalisée

Afin de toucher un public le plus large possible avec sa programmation, le service Pessac en Scènes souhaite externaliser la vente de billets de spectacle auprès du prestataire suivant : Obillet-sudouest.com.

L'ensemble des recettes des billets rétrocédés à la vente au prestataire sera reversé sur le compte de la régie de recette de Pessac en Scènes après chaque spectacle.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la vente externalisée de Pessac en Scènes.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-110 : Convention de partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux

Dans le cadre du développement touristique de l'agglomération bordelaise et au regard de l'attractivité touristique que représente aujourd'hui la ville de Pessac, cette dernière et l'Office de Tourisme de Bordeaux ont décidé de se rencontrer et d'unir leurs moyens. A cet effet, une convention avec l'Office de Tourisme de Bordeaux a été élaborée déterminant les conditions de ce partenariat.

Avec ses milliers de visiteurs, l'Office de Tourisme de Bordeaux est un formidable outil au service du développement touristique. Aussi dans l'objectif de bénéficier de cette notoriété, la Ville de Pessac l'a sollicité afin de mettre en place des excursions vers la cité Frugès Le Corbusier associée à un autre lieu pessacais, lui permettant ainsi de diversifier son offre et de faire connaître des endroits encore «trop confidentiels» pour le tourisme de masse.

La Ville de Pessac mettra à disposition de l'Office de Tourisme de Bordeaux un bus afin d'organiser des visites guidées à destination de la cité Frugès Le Corbusier avec une halte sur un site remarquable pessacais comme le quartier du Casino, la cité des Castors, le village de Candau, le moulin de Noès (vestige d'une ferme expérimentale du XVIII^{ème} siècle témoignage de l'humanisme d'un homme du siècle des Lumières : André Daniel Laffon de Ladebat), l'oenotourisme avec la visite de châteaux viticoles.

Ces visites se feront au départ de l'Office de Tourisme de Bordeaux sous l'égide d'un de ses guide-conférencier avec le renfort du guide titulaire de la Maison Frugès Le Corbusier, du moins en ce qui concerne ce site. Elles auront lieu au moins une fois par trimestre, en concertation avec les deux parties, l'Office de Tourisme de Bordeaux prenant en charge la diffusion de l'information de ces circuits et les inscriptions.

D'ores et déjà, l'Office de Tourisme de Bordeaux assure la promotion de la cité Frugès Le Corbusier dans sa brochure Bordeaux Tourisme éditée en 25 000 exemplaires, et propose d'accueillir sur ses présentoirs la documentation touristique de Pessac et de réaliser une vitrine thématique par an.

Madame Leroy ajoute que le premier partenariat s'est vécu le 16 février 2012, à travers l'accueil sur Pessac d'un séminaire de Guides touristiques Aquitains qui ont découvert avec enthousiasme le patrimoine pessacais. Cette convention pourrait être signée le 15 mai prochain et serait la première entre l'Office de Tourisme de Bordeaux et une ville de la CUB.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe d'un partenariat avec l'Office de Tourisme de Bordeaux
- d'approuver les termes de la convention jointe
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 11 du budget 2012

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Jeunesse :

aff n°2012-111 : Organisation de la 10^{ème} édition du festival « Break in the City »

Dans le cadre de son accompagnement et de son soutien aux pratiques culturelles des jeunes et de ses activités d'animation à destination de ce public, la Ville de Pessac organise depuis 2003 le festival des danses hip-hop « Break In The City ».

Pour cette 10^{ème} édition, la Ville de Pessac continue de proposer de nombreuses activités (spectacle chorégraphié, concerts, ateliers, battle régional et national, ...) afin de prendre en compte les besoins en matière de pratiques de loisirs urbains et culturels des jeunes.

La prochaine édition se déroulera du 25 au 29 avril 2012.

Fort de plus de 1 200 festivaliers en 2011, ce festival est un temps de valorisation du travail éducatif réalisé pendant l'année autour des pratiques amateurs des jeunes et met également l'accent sur des ateliers nécessitant une implication active de la part des participants.

Les évolutions de cette 10^{ème} édition traduisent cette association d'une valorisation des pratiques amateurs et d'une sensibilisation aux cultures urbaines pour les enfants et les jeunes. Il sera ainsi proposé des ateliers de découverte de danses hip-hop dans les centres de loisirs de la ville durant le mois d'avril et les vacances, mais également un Battle beatbox durant le week-end du festival.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les contrats relatifs à la bonne réalisation de cette édition.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides et subventions auprès des différents partenaires institutionnels et partenaires privés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-112 : Convention entre la Ville de Pessac et l'association NR-PROD

Dans le cadre de ses politiques culturelles, jeunesse et de développement social et urbain, la Ville de Pessac accompagne l'émergence d'initiatives associatives permettant l'expression des habitants des différents quartiers de la ville.

Le regard et l'image sont des éléments essentiels de la construction des perceptions de chacun et des représentations qui en découlent.

L'association NR-PROD a pour but de donner la possibilité à chacun de s'exprimer et mettre en image son point de vue et sa vision du monde. Elle souhaite promouvoir la communication par l'image notamment auprès des publics des quartiers populaires.

A cette fin, l'association souhaite créer une WEB-TV associative et participative, permettant de réaliser des reportages, des programmes courts, des micro-trottoirs et interviews filmées. Cette WEB-TV a une vocation locale, régionale ou nationale.

A ce programme d'actions se rajoute une dimension de proximité sur le territoire pessacais visant à favoriser l'expression des habitants par la réalisation de stages d'initiation aux techniques vidéo, de temps de prévention et d'éducation aux médias dans les établissements scolaires, de colloques et manifestations autour de l'image et des activités de l'association.

Ainsi, en conventionnant avec l'association NR-PROD la ville de Pessac apporte son soutien à une action citoyenne alliant proximité et nouvelles technologies, dont le périmètre d'action est à vocation régionale.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention avec l'association NR-PROD,

- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- d'attribuer à l'association une subvention de fonctionnement de 20 000 € pour l'année 2012,
- de dire que les crédits sont prélevés au chapitre 065 du budget de la Ville.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Solidarités :

aff n°2012-113 : Rénovation des copropriétés du Burck sur les communes de Mérignac et Pessac – Participation de la ville de Pessac au suivi-animation de l'opération

Le quartier du Burck est aujourd'hui inscrit au titre des quartiers prioritaires du CUCS, côté Mérignac et côté Pessac (pour Pessac, inscription à l'avenant 2012-2014 du CUCS).

Les 6 copropriétés verticales du Burck, patrimoine des années 1960 de près de 1 000 logements, se répartissent sur les communes de Mérignac (852 logements, soit 86%) et de Pessac (135 logements, soit 14%).

Suite à un travail de repérage des copropriétés dégradées initié en 2007 et forte de sa résolution à maintenir et développer un parc privé abordable et de qualité (thème 4 du PLH de 2006), la Communauté Urbaine de Bordeaux a décidé, par délibération du 10 juillet 2009, d'engager à titre expérimental une étude sur le quartier du Burck, en partenariat avec les deux villes. Elle souhaite faire du Burck un site pilote pouvant servir de référence à de futures initiatives dans la CUB, et notamment la formalisation d'une stratégie préventive d'accompagnement des propriétaires.

Les enjeux de la rénovation du Burck sont multiples :

- améliorer le quotidien des habitants en réhabilitant leur habitat
- favoriser la mixité sociale
- changer l'image du quartier

A l'issue de cette étude, un programme de travaux global d'environ 35 M d'€ concernant particulièrement les parties communes (isolation et chauffage) a été défini et devra s'appuyer sur le dispositif d'OPAH copropriétés dégradées. Compte tenu de ce coût élevé (Programme d'environ 35 000 € par logement avec une recherche de financements publics de l'ordre de 60%) et des disponibilités des financeurs (en particulier l'ANAH), l'opération sera phasée dans le temps par copropriété.

Après confirmation des financeurs et des copropriétaires dans leur engagement dans ce processus de rénovation, les villes de Pessac et de Mérignac ont décidé de poursuivre le travail, en s'engageant dans un dispositif de suivi-animation de l'opération.

Dans un premier temps, il s'agit de recruter un chef de projet à temps complet afin de coordonner l'opération et le partenariat de projet. Ce poste sera porté par la ville de Mérignac et subventionné par la ville de Pessac au prorata des logements concernés sur son territoire.

Dans un deuxième temps, un bureau d'étude sera recruté afin de constituer les dossiers de subvention pour les propriétaires-bailleurs et occupants.

Une convention avec la Ville de Mérignac sera établie pour la participation financière de la Ville de Pessac au suivi-animation de l'opération.

Si les copropriétaires le décident (Vote en assemblée générale), une 1^{ère} OPAH concernant la copropriété « les Héliotropes », à cheval sur les deux communes, serait lancée à titre expérimental d'ici la fin de l'année 2012.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le principe d'un engagement de la Ville de Pessac dans cette opération,
- d'approuver les plans de financements prévisionnels ci-annexés,
- d'autoriser Monsieur le Maire à verser à la Communauté Urbaine de Bordeaux une subvention de 10 000 € pour l'étude préalable
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes conventions afférentes au projet
- de dire que les crédits seront imputés au chapitre 65 du budget

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Sarrat** qui souhaite profiter de

l'opportunité puisqu'il est ici question de logement pour rappeler que depuis le 15 mars dernier les expulsions peuvent être prononcées. Ainsi, certaines familles, lourdement endettées ou avec d'importants retards de paiement, sont menacées sur Pessac. Certains maires, à Cenon par exemple, ont prononcé des arrêtés anti-expulsion. Sur Pessac, sans aller aussi loin, il va falloir réfléchir aux mesures à mettre en œuvre pour empêcher ces expulsions.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Curvale** qui déclare que « *ce projet est porté avec beaucoup de volontarisme par les deux communes. Dans le cadre des conventions passées avec l'Agence locale de l'Énergie et du Climat, l'étude qui a été faite par la CUB, a été suivie sur une période assez limitée de quelques permanences par une chargée de mission de l'agence, ce qui a permis de montrer à la fois l'intérêt de la plupart de ces propriétaires pour les travaux à engager, de leur permettre d'exprimer leurs inquiétudes et de faire un travail pédagogique d'accompagnement de l'étude technique qui sans cela resterait peut-être au stade d'étude au fond des tiroirs et pas forcément suivi d'effets. Maintenant, il y a le recrutement d'un chef de projet qui prend le relais à une autre échelle. Mais la première mission a eu un plein succès avec un engagement à diffuser une note de synthèse qui reprend tous les engagements.*

C'est une action forte du Plan Climat communautaire qui soutient non seulement des initiatives autour des copropriétés mais également en accompagnant certaines opérations pessacaises. En janvier, on a voté 1,3 M€ pour Arago-Châtaigneraie, au regard des objectifs qui sont atteints sur cette opération.

Sur Le Burck, il y a aussi la volonté d'aller sur un travail de rénovation énergétique très poussé, même s'il y a d'autres soucis, qui permettra pour les propriétaires et les locataires d'atteindre des charges très modérées. C'est une réhabilitation complète avec isolation, double vitrage et des travaux de reprise du circuit de chauffage notamment. »

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Ufferte** qui confirme pour avoir habiter pendant quelques années dans ces résidences que le Burck a largement contribué au réchauffement de la planète. Elle s'interroge « *car le coût moyen par appartement serait de 35 000 €, même si il y a 60% de financement public, cela laisse à peu près 14 000 € à la charge des propriétaires. Autant on peut penser que pour des bailleurs qui récupèrent un loyer, qui ont quelques économies, cela ne pose pas grand problème, autant pour des propriétaires cela peut en poser. Quid des personnes qui ne pourraient pas faire face ? »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Despujols** qui reconnaît que la question s'est posée. « *Chaque cas sera étudié pour qu'il y ait des aides qui puissent être apportées aux propriétaires qui ne pourraient pas assumer ce reste à charge qui se situe entre 10 000 et 13 000 €. Un effort important leur est demandé. L'étude était en deux parties, une technique et une sociale, on a donc une vision assez précise des situations sociales de certains propriétaires qui nous amèneront à les aider, à les accompagner et à trouver des solutions financières en fonction des situations qui seront les leurs. Le travail doit s'engager. C'est vrai que c'est compliqué car il y a 6 copropriétés. On a souhaité phaser l'opération dans le temps et démarrer par une copropriété. C'est déjà assez compliqué comme ça pour obtenir le vote de cette copropriété en assemblée générale donc on progresse pas à pas, notamment pour les questions d'isolation et de chauffage qui étaient la demande de départ. Cette opération n'est pas simple à mener parce qu'il y a beaucoup de copropriétaires. Si la CUB avait souhaité en faire quelque chose d'expérimental, c'est aussi pour ça. Que l'ALE se soit impliquée dans les permanences est très positif, un bilan a été fait. Ce qu'on peut souhaiter c'est qu'au-delà des financements Plan Climat, la CUB aussi intervienne de façon un peu plus importante au niveau du financement. Autour de la table, on a l'État, la Région, le Département mais la CUB est un peu en retrait même si elle apporte des crédits. »*

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Eyssautier** qui revient sur l'intervention de Monsieur Sarrat. « *En mars 2007, le législateur a adopté la loi relative au Droit au Logement Opposable et à l'hébergement. Mais, l'État à l'heure actuelle se trouve dans l'incapacité de proposer des solutions d'habitat à un grand nombre de ménages considérés comme prioritaires par les commissions de médiation ou les tribunaux administratifs. En*

France, plus de 30 000 familles attendent désespérément une proposition de logement ou d'hébergement. Il manque plus de 70 000 places d'hébergement. La loi relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion de mars 2009 a précisé que toute personne, sans logis, présente sur le territoire, devrait pouvoir bénéficier d'un hébergement d'urgence respectueux de la dignité humaine. Le 10 février dernier, une ordonnance du Conseil d'Etat a confirmé ce droit et la responsabilité de l'État en ce domaine. Le 20 février, le tribunal administratif de Paris a rendu une ordonnance qui rappelle cette obligation. Or, en ce domaine, certaines populations subissent une discrimination toute particulière, bien que ressortissants communautaires, les Roms font l'objet d'une ségrégation implicite de la part des pouvoirs publics. Ils ont le droit de circuler en Europe mais pas celui de s'arrêter. Il s'installent comme ils peuvent sur des territoires publics ou privés, ou bien dans des bidonvilles ou des squats de la pire espèce dont la police les chasse sans arrêt. Ils ne bénéficient généralement d'aucune proposition d'accompagnement social ou encore moins d'une offre d'habitat adapté, sans parler de la déscolarisation des enfants due à cette errance perpétuelle. Peu de communes respectent l'obligation qui leur est faite d'aménager des aires de stationnement provisoire, seules quelques communes courageuses ont organisé un accueil décent de ces ménages en grande difficulté. Mais, leur situation devient encore plus dramatique quand l'un des leurs doit être hospitalisé. Ces familles ont le droit comme les autres de pouvoir rester auprès d'un de leur parent à l'hôpital. A ce sujet, nous avons tous reçu une lettre de l'UCETA, association des tziganes d'Aquitaine, qui nous signale le cas d'une famille dont les parents avaient pourtant beaucoup souffert dans le camp d'internement de Mérignac-Beaudésert, pendant la Deuxième Guerre mondiale, et dont un de ses membres est à l'heure actuelle hospitalisé à Haut-Lévêque. J'aurais aimé savoir si une réponse positive avait pu leur être donnée. »

Monsieur le Maire conclut en notant que « sur ce projet du Burck la volonté des deux communes de Mérignac et Pessac fait que ce projet existe et que la réhabilitation des logements va avoir lieu. Madame Ufferte a pointé la difficulté réelle de la réalisation, au-delà même des locataires, il y a beaucoup de tout petits propriétaires qui louent ou qui occupent leur logement mais qui ont de grandes difficultés pour faire les travaux. Même si le reste à réaliser, avec des aides publiques relativement importantes, dans lesquelles devrait davantage s'engager la CUB, peut sembler moins de 10 000 € pour certaines familles ce sera une somme relativement importante. Nous allons buter sur cette réalité-là qui va compliquer l'affaire.

Quant aux questions d'expulsions, la Ville de Pessac n'a pas attendu aujourd'hui, ou telle ou telle décision d'autres communes, pour agir auprès des locataires menacés d'expulsion. Avant d'être maire, j'étais chargé du Logement et nous avons mis en place des dispositifs d'alerte, d'aide, de contrôle, de soutien aux différents locataires menacés. On pouvait se flatter qu'à Pessac il y avait de très rares expulsions, souvent par le fait de la désolvabilisation des ménages ou de certaines situations extrêmement compliquées et toujours, à chaque fois, discutées avec le CCAS. C'est toujours le cas. Toutes les difficultés actuelles des locataires sont discutées avec le CCAS et la MDSI systématiquement. Nous avons un système pour poser les problèmes qui est toujours à ré-interroger.

Concernant la personne des gens du voyage qui se trouve en difficulté par rapport à ses soucis de santé, nous sommes très attentifs à la question. Nous essayons de régler le problème pour qu'effectivement une solution soit trouvée. Cela étant, plus généralement sur ces questions-là, nous avons déjà débattu en conseil municipal sur l'endroit où il faudrait trouver un terrain pour cet accueil. La question n'est pas aujourd'hui tranchée. Ce que nous pouvons regretter étant entendu par ailleurs que Pessac satisfait aux exigences de la loi Besson par rapport à l'accueil des gens du voyage. Donc, c'est une question qui j'espère pourra trouver solution le plus rapidement possible. »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-114 : Convention de partenariat du groupement solidaire – PRF 2012 Lot n°5
« Compétences Clés » Arcachonnais / Bordeaux Sud-Ouest

Les formations dispensées par l'Atelier de Pédagogie Personnalisée (APP) s'appuient sur le

cadre de référence européen des compétences clés.

Huit compétences sont définies comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes. Elles englobent à la fois des *compétences de base*, noyau dur et socle fonctionnel pour la vie courante, telles que la lecture et l'écriture, le calcul, le raisonnement mais aussi *des compétences techniques* et *des compétences sociales*. L'acquisition de ces compétences clés répond aux principes d'égalité et d'accès à tous. Elles sont nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnel, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi.

Pour répondre à ce cadre de référence, le Conseil Régional d'Aquitaine au titre de son programme régional de formation 2012 a attribué un marché dénommé « Compétences clés » Arcachonnais/Bordeaux Sud Ouest à l'IREP, organisme de formation mandataire du marché.

Pour mettre en œuvre ce marché, un groupement solidaire s'est constitué avec les organismes de formation suivants : l'IREP (mandataire), l'INSUP(co-traitant), l'APP – Bassin Formation COBAS (co-traitant), la ville de Pessac par son APP.

La présente convention a pour objet d'organiser le partenariat du groupement solidaire selon les modalités suivantes :

- l'ensemble des membres du groupement s'engage dans une offre de formation axée sur l'acquisition ou l'actualisation des compétences clés nécessaires pour permettre à tout apprenant porteur d'un projet professionnel une insertion durable et rapide dans l'emploi,
- 9 625 heures de formation sont attribuées pour la zone de Pessac. Le financement est prévu comme suit :
- les frais de formation s'élèvent à 5,20 €/de l'heure stagiaire
- les frais administratifs à reverser au mandataire s'élève à 0,20 €/de l'heure stagiaire
- les frais d'ingénierie sont de 40 €/de l'heure par structure et par participant

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention de partenariat du groupement solidaire,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°2012-115 : Convention pour la mise en œuvre de permanences d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de suivi linguiste par le CLAP Sud Ouest

La Ville de Pessac a mis en place un pôle d'apprentissage linguistique au bénéfice des populations ne maîtrisant pas la langue française écrite ou orale. Ces capacités linguistiques sont indispensables comme outils de réalisation d'un projet d'insertion sociale et professionnelle et pour réduire les obstacles à l'évolution de la personne dans son environnement socio-économique.

Pour répondre aux demandes et besoins croissants de développer ou de construire des apprentissages linguistiques, il a été décidé de mettre en place des permanences d'accueil, d'évaluation, d'orientation et de suivi linguiste assurées par le Comité de Liaison des Acteurs de la Promotion (CLAP) Sud-Ouest, selon les dispositions suivantes :

- un accueil du public sur des permanences situées à la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle, au Centre Social de la Châtaigneraie et à l'Espace Social Alain Coudert.
- une évaluation/positionnement qui vise à mesurer les capacités en compréhension/expression orales, compréhension/expression écrites.
- la proposition d'un parcours individuel à dominante linguistique et à visée d'insertion professionnelle et/ou sociale.
- un observatoire des profils et besoins qui émergent.

En contrepartie, la Ville s'engage à verser une subvention d'un montant de 3 000 € au CLAP Sud-Ouest pour l'année 2012.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents se rapportant à ce projet,
- de dire que les dépenses seront imputées au chapitre 011 du budget.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Sarrat** qui déclare « *pour apporter quelques éléments d'information, le travail de cette association sur notre territoire est très intéressant. Pour 2011, 83 personnes y ont participé, 71% étaient des femmes et 72% venaient des quartiers prioritaires, 68% étaient d'origine étrangère et 20% n'avaient jamais été à l'école.* »

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h15